

**REUNION DU CLIS**

**19 JUIN 2000**

## **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Je vous propose que nous commençons sans plus attendre cette nouvelle réunion du Comité Local d'Information et de Suivi, sachant qu'à partir de 18 heures nous aurons une phase un peu plus ouverte sur l'extérieur avec l'intervention de responsables de l'ANDRA et de l'IPSN sur une présentation du plan de suivi de l'environnement du laboratoire. Pour cette première partie il nous revient, d'une part, d'examiner le projet de budget et le projet d'activités du CLIS pour l'année 2000, préparés par de très nombreuses réunions du Bureau que vous aviez désigné le 8 février dernier et qui s'est réuni régulièrement chaque mois depuis le mois de février.

L'objet de cette première partie de réunion est d'examiner le projet de budget et le projet d'activités du CLIS pour la fin de l'année sachant, je vous le rappelle, que le financement de ce Comité Local d'Information et de Suivi est sur le point d'être maintenant mis en place autour du Groupement d'Intérêt Public « Objectif Meuse », puisque vous savez que les financements de l'accompagnement économique du laboratoire ont été mis en place sur les deux départements avec un GIP pour chacun d'entre eux. En ce qui concerne le GIP de la Meuse baptisé OBJECTIF MEUSE lors de la réunion d'adoption de ses statuts qui a eu lieu le 4 avril 2000, il a fait l'objet d'un arrêté du 25 mai 2000 portant approbation de sa convention constitutive, également d'ailleurs de l'arrêté qui nomme le commissaire du gouvernement auprès de ce GIP, et doit faire l'objet d'une installation officielle avec élection de ses organes de décision – Président et Conseil d'Administration - par une Assemblée Générale constitutive, qui doit se réunir au Conseil Général de la Meuse dans quelques jours, très exactement le 30 juin. Donc à compter du 1<sup>er</sup> juillet, au lendemain de l'installation officielle de ce GIP et de ses organes de direction, le financement du CLIS, comme cela est prévu par la loi du 30 décembre 1991, sera assuré par l'intermédiaire de ce GIP qui mettra en œuvre les financements sur des dépenses qui lui seront adressées et certifiées par le Président du CLIS, donc par le Préfet de la Meuse, avec bien entendu un compte rendu annuel d'utilisation, sachant que le Président du GIP n'aura pas de pouvoir

d'opportunité sur les décisions de financement du CLIS, mais assurera simplement le rôle de porteur financier.

Pour les mois qui ont précédé, c'est-à-dire les six mois qui vont se terminer au 30 juin, le financement a été assuré dans un cadre beaucoup plus précaire et provisoire par préfinancement par le biais d'une convention qui a été signée entre l'Etat et l'ANDRA et qui transite par le Conseil Général.

### **Monsieur Benoît JAQUET**

Je signale que depuis mardi dernier une jeune femme m'épaule. Il s'agit de Mademoiselle Sandrine SOEHNLEN qui assurera les permanences du CLIS à BURE trois demi-journées par semaine, qui assurera également un travail de secrétariat et qui accompagnera le CLIS dans ses différentes activités, réunions plénières, réunions du Bureau et déplacements éventuels comme celui du MONT TERRI jeudi prochain. Je précise que Mademoiselle SOEHNLEN est originaire du Doubs et est installée à Joinville depuis deux ans.

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Donc vous êtes à la fois haut-marnaise et meusienne et c'est une grande qualité puisque le CLIS assure l'information sur les deux départements.

Si vous en êtes d'accord, abordons tout de suite le programme d'activités du Comité Local d'Information et de Suivi, programme d'activités qui a été élaboré au cours de quelques réunions du Bureau et le budget correspondant.

### **Monsieur Benoît JAQUET**

Nous avons prévu quatre réunions du CLIS, quatre réunions comme celle de ce soir avec des intervenants extérieurs. L'une a déjà eu lieu, c'était en février avec Monsieur LACOSTE. Aujourd'hui donc, avec une présentation du plan de suivi de l'environnement du laboratoire par les services de l'ANDRA et des commentaires apportés par l'Institut de Protection et de Sûreté Nucléaire ; l'une en septembre qui sera l'occasion pour la CNE de venir nous présenter son sixième rapport annuel

d'évaluation et une dernière réunion en décembre qui permettra de tirer un bilan des activités de l'ANDRA pour l'année 2000 et une présentation de son programme pour l'année 2001.

Ensuite, plusieurs visites ont été prévues au MONT TERRI d'une part, certaines ont déjà eu lieu en mai, une va avoir lieu cette semaine et je pense que je proposerai une autre date pour fin septembre. D'autre part, nous n'avons pas encore décidé au sein du Bureau, mais il se peut, si l'on trouve un moyen de transport peu onéreux mais pratique, que nous allions au laboratoire de TOURNEMIRE de l'IPSN dans l'Aveyron.

Par ailleurs, nous avons arrêté des dates de publication dans la presse locale, un quart de page d'information du CLIS comme cela a été fait en mai, quatre publications dans l'année pour l'année 2000, pour 2001 il se peut qu'il y en ait un peu plus ; un colloque sur la réversibilité en fin d'année ou en début d'année prochaine. Là aussi le Bureau se penche sur la question et devrait arrêter un projet d'organisation le 3 juillet lors de sa prochaine réunion ; et enfin une exposition qui est proposée par l'IPSN, qui s'appelle "Le nucléaire sous haute surveillance", qui est mise à disposition gratuitement et que nous organiserons sans doute à BAR LE DUC au mois de décembre pour une durée d'un mois et demi. Par ailleurs il y a les activités classiques du CLIS qui sont la diffusion de documents, l'ouverture d'un site Internet et puis la permanence à BURE avec le fond documentaire et la possibilité pour le public d'obtenir toute information nécessaire et disponible.

Je reviens peut-être sur un point, le colloque. Le Bureau est en train de travailler sur cette question et le thème qui a été retenu est « *La réversibilité et ses limites* ». A partir de ce thème, nous allons essayer de décliner différents aspects et de faire intervenir des experts extérieurs, qui vont parler lors de tables rondes ou d'ateliers dans la matinée et puis dans l'après-midi, avec une ouverture plus large au public, il y aura une synthèse qui sera faite par un rapporteur.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Il s'agit bien entendu d'une proposition de programme d'activités. Je rappelle simplement que le Bureau défriche, prépare, propose, éventuellement ensuite décide dans le cadre qui a été arrêté par le CLIS, mais que c'est le CLIS lui-même qui dispose évidemment. Et deuxièmement, cette année nous sommes un petit peu en retard pour présenter un programme annuel. Cela tient au fait, évidemment, que le CLIS s'est constitué dans ses organes de préparation tardivement, mais dans les années ultérieures, ce programme d'activités sera présenté en tout début d'année.

Est-ce que ce programme d'activités appelle des commentaires de votre part, des demandes de précisions ou des observations pour le compléter ou le modifier ? Une demande de précisions éventuellement, oui Monsieur FRANVILLE.

#### **Monsieur FRANVILLE**

Il a été décidé qu'il y aurait pour le colloque organisation d'ateliers dont les travaux seraient rapportés par un rapporteur unique. Cette notion de rapporteur unique, je l'ai déjà dit dans le Bureau, me chiffonne un peu parce que je pense qu'il est toujours bon qu'il y ait une expression contradictoire. Alors je sais bien que c'est difficile à organiser mais ne pourrait-on pas trouver une formule un peu plus souple pour nous permettre, disons, d'avoir un reflet des différentes opinions qui peuvent s'exprimer en ateliers ?

#### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Je propose que cette organisation du colloque soit précisée lors du Bureau du 3 juillet, ça suppose tout de même un travail assez approfondi et à moins qu'il y ait sur ce point particulier une prise de position du CLIS, je suggérerais qu'on renvoie la question pour en débattre au fond, comme c'était convenu, lors de la réunion du Bureau qui va essayer de valider le programme dans son ensemble qui, pour le moment c'est vrai, n'est pas encore tellement élaboré et dont nous avons simplement commencé à discuter lors des deux derniers Bureaux.

#### **Monsieur DUMEZ, Président du Conseil Général**

Personnellement sur ce point je ne suis pas du tout de l'avis de Monsieur FRANVILLE car je ne mets pas en doute la sincérité du rapporteur qui sera là. Partir sur le fait qu'on doit avoir deux rapporteurs signifie déjà qu'on veut mettre en opposition des "pour" et des "contre" alors qu'on est là, en toute bonne foi, pour entendre ce que sont les arguments des uns et des autres et je ne doute pas qu'un rapporteur scientifique ne soit capable de rapporter aussi bien les éléments favorables que les éléments défavorables.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

D'autres remarques sur ce point ? Bien, nous enregistrons cette prise de position extrêmement claire et elle fera l'objet d'une discussion lors du Bureau pour agrément du programme. Je crois effectivement que l'idée qui avait prévalu la dernière fois c'était de faire des thèmes avec une présentation et un rapporteur dans un cadre scientifique et puis, peut-être, pour la synthèse de l'après-midi, de donner des éclairages différents, sociologiques, éthiques, des notions pouvant donner lieu à des échanges. Pas d'autres questions sur le programme d'activités ?

**Monsieur GODINOT**

Est-ce qu'on pourrait mettre à l'ordre du jour d'une réunion du CLIS, pas nécessairement bientôt mais un jour, la présentation des travaux de l'Association pour la Constitution du Pôle Scientifique et Technologique ?

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Quel est le moment qui vous paraît le plus opportun ?

**Monsieur GODINOT**

On aura les premiers rapports un peu avancés en décembre.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Ecoutez, nous avons une réunion du CLIS qui est prévue en décembre en fin d'année qui fera le bilan de l'avancement du chantier par l'ANDRA, bilan de son environnement économique par Monsieur THOMAS, on pourrait très bien prévoir un bilan également de la réflexion sur le pôle scientifique et technologique par le Président de l'Association du Pôle, je fais cette proposition au CLIS. Qui souhaite réagir sur ce point ?

**Monsieur DUMEZ, Président du Conseil Général**

Je souhaite réagir parce que le pôle scientifique relève du GIP et il serait maladroit que le CLIS ait une information qui précède la décision du GIP.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Il s'agira de toute façon d'une information, ça c'est clair, la décision et les financements relèvent d'une autre organisation. Est-ce que pour le mois de décembre, le GIP est susceptible de s'être fait présenter les conclusions de l'Association du Pôle, de façon effectivement à ce qu'il n'y ait pas de court-circuitage dans les niveaux corrects d'information ? Sur ce point, réponse positive. Autre intervention ?

**Monsieur LHERITIER**

Oui, j'avais demandé au Bureau du CLIS que le Bureau soit informé de l'avancement des travaux de l'Association.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Alors pour le moment il s'agit d'axes de réflexion qui ont été présentés lors d'une réunion qui a eu lieu d'ailleurs à la Chambre de Commerce de BAR LE DUC il y a quelques semaines ; la proposition qui vient d'être faite, c'est qu'un bilan en soit donné en CLIS pour information, après que les deux GIP pour la Meuse et pour la

Haute-Marne auront été eux-mêmes saisis pour qu'ils puissent, dans la mesure où c'est eux qui financent pour une grande partie en tout cas les recherches, en être d'abord informés. Mais effectivement on peut retenir le principe qu'ensuite et sous cette condition, l'information sur ces aspects scientifiques et technologiques à côté du chantier lui-même, soit présentée au CLIS.

**Monsieur DUMEZ, Président du Conseil Général**

Monsieur le Préfet, je me suis permis d'intervenir sur ce thème dans la mesure où il ne faudrait pas que dans l'esprit de chacun d'entre nous il puisse y avoir la moindre confusion des genres entre le GIP et sa fonction et le CLIS qui, lui, est tout à fait indépendant du GIP et a un rôle de contrôle et donc il n'est pas question bien sûr qu'on mélange les deux.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

C'est sous cette condition que je retiens cette proposition et donc en s'assurant que le calendrier des GIP le permette. Maintenant Monsieur MARIE pour le CEDRA.

**Monsieur MARIE**

Le rôle du CLIS étant de superviser en quelque sorte, est-ce qu'il ne serait pas bon quand même que nous ayons nous, membres, mais pas que du Bureau, un certain nombre d'informations sur ce pôle technologique, les statuts par exemple, la source de financement, les objectifs, je crois que ça me paraît quand même la moindre des choses.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Ecoutez Monsieur MARIE, il est tout à fait facile de joindre au compte rendu de la précédente réunion ou de celle-ci, au prochain envoi aux membres du CLIS, les statuts de l'association et le document qui a été remis assez largement lors de la réunion de la Chambre de Commerce que j'évoquais et qui reprend le projet de plan de financement et les cinq axes de recherche. Je propose effectivement que

cette information générale soit donnée, elle sera actualisée en fin d'année ou à la réunion suivante si on avait un problème de calendrier, là à une étape qui ne sera plus vraiment une étape de point de réflexion, mais qui sera une étape sans doute de sélection d'un certain nombre de thèmes pour mettre en œuvre des actions de recherches scientifiques autour de certains d'entre eux.

### **Monsieur MARIE**

Petite question annexe : avons-nous bien compris que le financement du pôle technologique dépend du GIP Meuse ?

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Alors pour le moment, je vais répondre à la place de Monsieur DUMEZ, ce financement sur l'année 2000 a été assuré dans le cadre de demandes qui ont été adressées par l'association aux Conseils Généraux, aux Conseils Régionaux et à l'Etat. Les Conseils Régionaux et les Conseils Généraux, à ma connaissance, ont déjà financé leur contribution, l'Etat au titre du FNADT saisi et ressaisi à de multiples reprises n'a pas encore confirmé officiellement ces financements, il a fait savoir qu'il était favorable et qu'il dégagait les possibilités de financements mais ça n'a pas été officialisé. Donc je crois que pour l'année 2000 le financement relève plus de mécanisme de subventionnement classique des collectivités et de l'Etat. En revanche effectivement dans le développement futur, c'est au travers des accompagnements économiques qui relèvent des GIP que cette association interdépartementale, je le rappelle, visant à créer autour du laboratoire et du chantier et de l'opportunité scientifique qu'il constitue un pôle scientifique et technologique, obtiendra des financements dans les domaines qui semblent, a priori, porteurs. Cinq thèmes ont été évoqués, par exemple un thème qui correspond aux capteurs dans les milieux fermés et autour duquel on pense qu'il y a des possibilités de recherches appliquées et sans doute de création d'activités, de la même façon sur quatre autres thèmes. Donc ensuite il va falloir enclencher éventuellement sur certains de ces thèmes des actions qui permettent de

concrétiser des projets et là, bien entendu, ce seront les GIP qui seront les premiers financeurs sollicités.

### **Monsieur DUMEZ, Président du Conseil Général**

En complément, ce qui a été financé par les partenaires classiques collectivités/Etat jusqu'alors, c'est l'étude pour définir les axes dans lesquels un pôle scientifique et technique pourrait naître. Pour que le pôle scientifique et technique naisse, encore faut-il qu'il soit approuvé par chacun des deux GIP et financés par lui.

Donc pour l'instant au fond, le rapport concernant la préétude qui a été faite a été présenté à la CCI de la Meuse, nous n'en sommes que là et, forts de cette étude aujourd'hui, donc dans quelques jours pour la Meuse, un petit peu plus tard pour la Haute-Marne quand elle aura son GIP officiellement, l'un et l'autre des deux organismes pourra statuer sur le fait qu'il s'engage ou pas dans le pôle scientifique.

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Sur ce point je conclus avec deux éléments : transmission des documents d'étapes qui viennent d'être précisées avec le prochain envoi aux membres du CLIS, et deuxièmement pour une réunion de fin d'année en principe, plus tard si réellement il n'y a pas eu l'information préalable des GIP, mais en principe pour la fin d'année, un bilan plus complet sera présenté aux membres du CLIS, en même temps que le bilan du chantier qui, lui, de toute façon est de droit, par l'ANDRA, et le bilan je crois aussi des effets économiques du chantier que le coordonateur Grand Chantier pourra donner, qu'il présente d'ailleurs désormais mensuellement aux réunions du Bureau.

Est-ce que sur le programme d'activités vous avez d'autres questions ? Sinon, dans la mesure où nous sommes un tout petit peu tenus par l'horaire, je vous proposerai à ce moment-là de procéder à son adoption s'il n'y a pas d'autres questions. Est-ce que je peux considérer que nous avançons sur les sept mois qui restent sur cette base là ? Je vous en remercie. J'enregistre donc un accord des

membres du CLIS sur ce projet de programme d'activités 2000. Je prends l'engagement pour que l'année prochaine nous soyons beaucoup plus en amont et nous réserverons d'ailleurs un petit peu plus de temps à cette réunion qui portera sur toute la politique du CLIS dans l'année. Ici elle a été un petit peu préparée par des débats au sein du Bureau. Sur le budget lui-même, il y avait aussi un cadre sommaire de présentation qui vous avait été remis. Je ne sais pas s'il appelle des observations, je rappelle simplement que le budget annuel du Comité Local d'Information et de Suivi s'élève à 2 MF pour l'année 2000, versé sur des crédits d'Etat qui ont été dégagés en loi de finance rectificative et qui vont faire l'objet d'un virement au GIP pour ensuite utilisation par le Préfet coordonateur au nom de l'Etat et en tant que Président du CLIS sur la base du budget que je vous ai soumis et dans le cadre du programme d'activités. Là aussi un bilan détaillé de l'affectation de ces dépenses sera présenté en Bureau et sera remis dans les documents de bilan du CLIS après une année de fonctionnement, ce qui nous permettra pour l'année prochaine d'avoir évidemment un budget un peu plus fin. Là nous démarrons en partant de zéro et je dois dire que le budget a porté principalement sur les grandes lignes de dépenses prévisibles, mais sans qu'il ait été parfaitement calé sur des actions qui n'étaient pas toutes décidées en début d'année.

Est-ce qu'il y a des questions sur le projet de budget ? Je vous remercie de votre confiance dans ce domaine et j'enregistre votre accord a priori sur le schéma qui vous est proposé sur le plan budgétaire.

En ce qui concerne les mesures d'organisation, est-ce que vous avez d'autres points à évoquer sur le fonctionnement du CLIS avant que nous ne passions à l'ordre du jour concernant l'état de référence de l'environnement et l'étude de l'IPSN ? Monsieur MOUROT.

### **Monsieur André MOUROT**

Monsieur le Préfet, en début d'année je vous avais envoyé une lettre demandant l'autorisation de pouvoir consulter les documents géophysiques sur les travaux faits par l'ANDRA. Vous avez répondu tout de suite le 7 mars, en envoyant une lettre

à l'ANDRA, leur demandant d'accueillir favorablement cette demande, je vous en remercie, mais depuis, je n'ai aucune nouvelle. Que se passe-t-il ?

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Ecoutez, vous avez tout à fait raison de me reposer la question parce qu'elle a été réexaminée au Bureau lors de sa réunion du 28 avril et il a été décidé que cette demande émanait d'un membre du CLIS mais n'engageait pas le Comité Local d'Information et de Suivi dans son ensemble, et qu'il convenait donc que vous vous adressiez directement à l'ANDRA si vous souhaitiez avoir ces informations, que si vous souhaitiez être mandaté par le CLIS pour les obtenir, il fallait alors que vous le fassiez au nom du CLIS, que nous en décidions donc en assemblée plénière et que vous soyez à ce moment-là tributaire, si je puis dire, du résultat de ces informations pour ne les diffuser à l'extérieur ou ne les exploiter qu'avec l'accord du CLIS si c'est dans cette perspective que vous souhaitiez obtenir ces informations. Donc c'était pour éviter, si vous voulez, des sollicitations trop nombreuses et trop dispersées. Le Bureau a considéré que, soit vous étiez mandaté par le CLIS et il nous appartient aujourd'hui de le décider, et les informations qui vous seront données, vous devrez les restituer au CLIS et celui-ci appréciera la suite qui convient de leur réserver ou si vous souhaitez autrement des informations ponctuelles pour votre seule information, elles vous seront données par l'ANDRA comme elles sont données à tout citoyen.

**Monsieur André MOUROT**

Monsieur le Préfet peut-on, à ce moment-là, demander au CLIS qui est en assemblée plénière de donner ou non son accord sur cette enquête pour savoir aussi la vérité parce qu'on aimerait bien la connaître ?

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Alors je crois qu'il faudrait que vous précisiez un tout petit peu sur quel point vous souhaitez clarifier ces éléments pour que le CLIS puisse se prononcer en toute connaissance de cause sur la nature de votre demande.

**Monsieur André MOUROT**

Il s'agit donc des résultats de la campagne de géophysique sismique faite à BURE au mois de décembre sur le terrain. La Compagnie Générale de Géophysique est en train ou a peut-être terminé l'exploitation des résultats et on aimerait savoir ce qu'il en est du sous-sol à cet endroit-là. Parce que je dois dire quand même, ce qui m'a surpris, c'est que l'ANDRA décide de faire ces travaux après que le Gouvernement a donné son autorisation de construire le laboratoire. La logique aurait voulu qu'on le fasse avant et non pas après. Alors c'est pour ça que j'aimerais que le CLIS puisse clarifier ce point.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Bien alors je vais vous donner réponse évidemment et on va conclure là-dessus mais d'autres questions sur ce sujet je crois. Monsieur le Vice-Président du Conseil Général, Monsieur RENARD.

**Monsieur RENARD, Vice-Président du Conseil Général**

Oui Monsieur le Préfet ce n'est pas une question, c'est un avis en tant que membre du CLIS, je ne vois pas pourquoi et comment la communication des résultats de la sismique pourrait être refusée à quelqu'un.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Tout à fait d'accord. Je crois que nous partageons tous cet avis, c'était un peu l'idée du Bureau, c'était simplement le souhait d'éviter qu'il n'y ait 93 demandes successives et faire en sorte que cela soit un tout petit peu coordonné par le CLIS, mais sur le principe même de la diffusion des éléments que vous demandez, je crois qu'il est tout à fait acquis. Je vous propose en termes de méthode que l'ANDRA adresse au secrétariat du CLIS ces éléments concernant les enquêtes géophysiques et nous les tiendrons à votre disposition comme à la disposition d'autres membres du CLIS qui souhaiteraient venir les consulter ou en avoir

éventuellement des extraits. Donc est-ce que nous sommes d'accord sur cette position ? Je propose peut-être que la transmission soit centralisée au secrétariat du CLIS dans un souci de commodité, sachant que vous avez évidemment un droit de priorité.

**Monsieur FAUCHER**

Oui je voulais vous dire simplement que pour le calendrier, la phase dite de processing ou de traitement des données est terminée, la phase d'interprétation va commencer, elle est faite par un bureau d'études qui dépend de l'institut français du pétrole et nous devrions avoir les résultats pour la fin de l'année. Bien entendu, comme l'a dit Monsieur RENARD, l'ensemble de ces résultats et de ses interprétations seront du domaine public.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Donc il faudra vous adresser à Monsieur JAQUET tout simplement pour en avoir communication directement.

**Monsieur MOUROT**

En ce qui concerne justement la communication de documents, je suis membre du CLIS mais non pas du Bureau, est-ce qu'on peut quand même avoir les comptes rendus des délibérations du Bureau.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Alors en ce qui concerne les réunions du Bureau il ne s'agit pas de comptes rendus, comme c'est le cas pour les réunions du CLIS où l'intégralité de ce qui est dit est enregistrée et ensuite retranscrite, ce qui coûte assez cher en temps et tout de même aussi en moyens de diffusion. Pour le Bureau, il y a un simple compte rendu qui est établi par le secrétaire, que je valide, et qui est ensuite soumis au Bureau à la réunion suivante, qui fait d'ailleurs l'objet parfois de discussion à nouveau. Donc c'est plus les décisions et les choix qui sont retenus. Ces comptes

rendus sont disponibles à la demande, je ne crois pas qu'il faille là non plus submerger les membres du CLIS de la transmission de ces comptes rendus mensuels quasiment, mais ils sont disponibles à la demande, c'est-à-dire que si vous souhaitez avoir le compte rendu d'une réunion quelconque du Bureau, vous le demandez à Monsieur JAQUET qui vous le diffusera immédiatement. Donc là aussi, que les membres du CLIS prennent l'initiative s'ils le souhaitent, je crois qu'il faut rester quand même dans une structure d'information qui ne doit pas être figée et il me semble qu'il n'est peut-être pas indispensable de diffuser systématiquement sur des points qui n'intéressent pas éventuellement dans leur intégralité tous les membres du CLIS. Mais en tout cas elle est disponible sur demande par n'importe quel membre du CLIS auprès du secrétariat. Monsieur MARIE.

**Monsieur MARIE**

Oui ça serait quand même dommageable que les membres du CLIS n'aient pas accès à ces comptes rendus.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Ils y ont accès c'est ce que je viens d'indiquer.

**Monsieur MARIE**

Parce qu'effectivement on y trouve quand même des choses très intéressantes au niveau du suivi du CLIS, des demandes, et donc c'est important.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Ils sont disponibles et il suffit que vous en fassiez la demande, ils vous seront délivrés sans aucune réserve. Mais les membres du Bureau représentent une catégorie de membres. A eux de diffuser peut-être aussi au sein de leur catégorie. Je crois que l'objectif qu'on avait retenu c'était d'assurer la diffusion et d'éviter quand même de faire de chaque réunion de Bureau une réunion de CLIS avec tout

le formalisme des envois et des destinataires. Mais qu'un représentant par catégorie le diffuse, ça me semblerait normal en vérité. Je pense que c'est comme ça que ça devrait fonctionner. Si ce n'est pas le cas, que ceux d'entre vous qui souhaitent avoir des informations passent un coup de téléphone, laissent un message sur la messagerie puisque je vous signale qu'il y a maintenant une adresse Internet qui permet aux membres du CLIS de se renseigner. Si vous voulez le faire vous n'avez qu'à laisser un message en disant : merci de m'envoyer les procès-verbaux des derniers Bureaux ou de me dire quand les dates des Bureaux suivants sont prévues. Faisons fonctionner ce réseau que nous constituons autour du CLIS.

Je suis heureux d'accueillir en votre nom pour cette réunion du CLIS deux représentants de la direction de l'ANDRA, Monsieur CHINO et Madame LECLERC-CESSAC, qui appartiennent l'un et l'autre à la direction du Service Biosphère-Environnement de l'ANDRA et qui vont présenter le plan de suivi de l'environnement du laboratoire qui résulte, vous le savez, des mesures qui ont été imposées dans les différents arrêtés d'autorisation administrative dont a bénéficié l'ANDRA au titre du laboratoire. Je pense notamment au dossier "Loi sur l'eau", ou au "D.A.I.E.". Par ailleurs, ce plan de suivi de l'environnement qui est en application depuis le démarrage du chantier, et qui a été présenté au Bureau lors de sa réunion du 24 mars, fera l'objet d'un certain nombre de précisions de la part de l'Institut de Protection et de Sûreté Nucléaire qui est représenté par Madame VIALA, ingénieur et directrice déléguée chargée de la sûreté des déchets à l'IPSN et qui fera les commentaires que le Bureau du CLIS lui a demandés sur les éléments d'environnement et leur complétude, si je peux dire, tels qu'ils sont recensés dans le plan de suivi de l'environnement, l'objectif étant de savoir si ce plan de suivi qui a été initié par l'ANDRA dans le cadre de ses autorisations réglementaires correspond au suivi de l'environnement que le CLIS juge nécessaire et si nous considérons qu'il est adapté aux besoins d'information et de suivi des habitants des deux départements en particulier. Donc l'objet de l'intervention de Madame VIALA est de nous donner un regard d'un institut officiel, mais qui a un rôle de surveillance évidemment en matière de protection et de sûreté nucléaire, sur ce travail et de permettre au CLIS, en toute connaissance de cause, d'apprécier la réalité de ce plan de suivi de l'environnement.

### **Madame LECLERC-CESSAC**

Je vais vous présenter le suivi de l'environnement que l'ANDRA a mis en place pendant la phase chantier du laboratoire. D'abord je vais vous présenter rapidement le laboratoire et surtout la méthodologie d'élaboration du suivi de l'environnement. Après on verra les contrôles répondant à l'arrêté "Loi sur l'eau" avec le milieu aquatique et l'état de référence radiologique puis les contrôles liés à l'arrêté installation classée pour l'environnement avec la qualité de l'air, les niveaux

sonores, les vibrations, les déchets et l'entreposage temporaire de sources radioactives. Ensuite on verra les autres contrôles qui sont décidés par l'ANDRA, qui sont donc des engagements de l'ANDRA sur la faune et la flore, les fouilles archéologiques (Demande Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui ont eu lieu en 1999 et sur le paysage. Ensuite on fera un récapitulatif des milieux surveillés, le contrôle des administrations et l'information du public.

Alors où est situé le laboratoire ? Là je pense que je peux aller assez rapidement. Le laboratoire est situé en limite des départements Meuse et Haute-Marne, le long de la départementale 960 sur la Commune de BURE. A quoi ressemblera le laboratoire ? Le laboratoire sera composé d'installations de surface d'installations souterraines avec deux puits, un puits d'accès et un puits auxiliaire pour la ventilation et les issues de secours et les galeries souterraines qui sont le cœur du laboratoire.

Je vais vous montrer un plan masse des installations de surface. Ce qui est important de noter ici, ce sont par exemple les deux aires des matériaux, qui seront excavés lors du creusement des puits et des galeries souterraines, donc il y aura une verse calcaire puisque les formations superficielles sont formées des couches marno-calcaires. Quand on va creuser les puits on va extraire un certain nombre de matériaux marno-calcaires que l'on va stocker sur une aire de quelques hectares sur quatre mètres de hauteur. Ensuite, en creusant on va atteindre la couche cible des argilites et on va creuser les galeries dans l'argilite, il y aura donc un certain nombre de matériaux argilites qu'il faudra stocker et que nous stockerons sur le site, sur également quelques hectares et sur quatre mètres de hauteur.

Après ce que vous pouvez voir ici, c'est l'entrée du puits d'accès et le puits auxiliaire, là où il y aura des tours de vingt neuf mètres. Ici vous avez le bassin de décantation. A chaque sortie il y aura un bassin de décantation des verses, le bassin des eaux industrielles et les bassins d'orage. Ce qu'il faut voir ici, ce qui c'est important, c'est que tous ces bassins seront contrôlés au niveau physico-chimique des eaux avant rejet vers l'exutoire et toutes les eaux transitent par le bassin d'orage et il n'y aura qu'un seul exutoire au site. Toutes les eaux seront contrôlées avant la sortie du site. Ici vous avez le bâtiment d'accueil du public, qui

est aussi un bâtiment qui sera important pour le paysage. Les aires seront végétalisées en herbacées et arbustes, avec des espèces locales pour essayer de respecter l'intégration paysagère.

Comment a-t'on bâti ce suivi de l'environnement ? Alors en 95 et 96 on a fait un état de référence de l'environnement pour l'étude d'impacts du dossier d'autorisation d'implantation et d'exploitation du laboratoire. Après, en connaissant les travaux que nous allions effectuer pour le laboratoire et en connaissant son fonctionnement, on a pu déduire un certain nombre d'impacts potentiels de ces travaux et du fonctionnement du laboratoire sur l'environnement.

On en a déduit un certain nombre d'impacts que nous avons décrits dans l'étude d'impacts en 96. Avec tout ça, il y a eu aussi les prescriptions de l'arrêté Loi sur l'eau, l'arrêté Installation classée pour l'environnement et l'arrêté permis de construire dans lequel figurent un certain nombre d'exigences au niveau environnement que nous avons bien évidemment suivies. Il existe également une réglementation en vigueur sur l'air, le bruit, donc nous avons suivi effectivement cette réglementation pour chaque thème de l'environnement. Il y a eu aussi le décret d'autorisation et surtout le cahier des charges annexé au décret, qui contient un certain nombre d'exigences environnementales. Il y a eu notre dossier d'étude d'impacts dans lequel on s'engageait déjà à faire un certain nombre de suivis de l'environnement et nous avons aussi regardé les délibérations des collectivités territoriales lors de l'enquête publique.

Tout ça est itératif comme vous le voyez sur les flèches, c'est-à-dire que l'état de référence vient de faire l'objet d'un état de référence complémentaire en 99 puisque certaines prescriptions des arrêtés n'étaient pas prises en compte dans notre état de référence 95. Donc il a fallu faire de nouveaux points de mesures ou mesurer de nouveaux paramètres. Tout ça est itératif et si jamais on s'aperçoit qu'il y a des impacts importants sur un certain domaine on refera aussi peut-être des mesures complémentaires. Les modalités de suivi sont les suivantes : il a fallu définir quel milieu on allait surveiller, en quel point et avec quelle fréquence. Alors tout ça a donné lieu à un plan de suivi de l'environnement pendant la phase chantier du laboratoire.

Pour le milieu aquatique, comme je vous le disais, toutes les eaux sont traitées sur le site avant rejet à l'exutoire. Les eaux de ruissellement, en haut à gauche, passent pas des bacs déshuileurs et décanteurs, qui décantent toutes les matières en suspension. Les eaux d'exhaure, (quand on va forer les puits il va y avoir un certain nombre d'eaux industrielles), seront également traitées et décantées dans un bassin spécial. Les eaux sanitaires usées, puisqu'il y aura quand même des personnes sur le site, seront traitées dans une station d'épuration. Toutes ces eaux passeront par le bassin d'orage et iront à l'exutoire qui est la Bureau, le ruisseau qui coule à côté du site.

Il y aura des suivis au niveau de chaque traitement sur le site. Au niveau de la station d'épuration, on mesurera les débits, les pH, les matières en suspension, le carbone organique, l'azote total, le phosphore, les DBO5. Au niveau des bassins de décantation des verses on fera également des mesures de minéraux qui peuvent éventuellement être lixiviés sur les matériaux excavés, et au niveau des bassins des eaux d'exhaure, on fera attention aussi aux boues lors des curages puisqu'il y aura peut-être pour les eaux industrielles des curages à faire régulièrement. Au niveau du bassin d'orage on mesurera des paramètres classiques pour la qualité des eaux, donc pH, DBO5, DCO, matières en suspension, azote total et phosphore. Tout ça se fait avec une fréquence trimestrielle pour la physico-chimie et le débit sera très régulier.

Au niveau des eaux superficielles, qu'a donné l'état de référence en 95 ? On se trouve avec des ruisseaux de petites tailles, des ruisseaux non pérennes, c'est-à-dire qu'ils sont secs une partie de l'année (en été). Les qualités mesurées étaient moyennes à bonnes avec un niveau de nitrates assez élevé. Il faut savoir qu'en 87-91 il y a eu une campagne de mesures lancée par l'Agence de Bassin Seine-Normandie qui avait mesuré un niveau 2, donc nous on a mesuré un niveau 1A qui est un petit peu meilleur. On a fait une réactualisation cette année. Quels sont les impacts potentiels sur ces ruisseaux ? En fait, ce sont les matières en suspension lors des terrassements et les eaux après traitement. Vous avez vu qu'il y avait un certain nombre de traitements au niveau de chaque production d'eau. Pour les modalités de suivi de l'environnement, il y aura les débits, la qualité physico-chimique, la microbiologie et l'hydrobiologie qui est la mesure biologique des eaux avec une fréquence trimestrielle, (mensuelle pour les débits). Les résultats sont

donnés au fur et à mesure aux administrations. Alors en quels points on mesure ce suivi des eaux de surface ? En fait il y a trois points. Le site se trouve ici, donc on fait un point en amont du site à la source du Cité ici sur la Bureau. La source du Bindeuil sur la Bureau et la source de La Fontaine qui est sur l'Orge, l'Orge étant le ruisseau dans lequel se jette la Bureau.

Je vais vous donner maintenant les résultats 1999. Quelles sont les principales caractéristiques des eaux superficielles ? Il n'y a pas eu de grandes surprises : une fraîcheur relative, seulement 16 degrés, au maximum en été. Une limpidité, faible en matières en suspension donc elle est claire, assez forte minéralisation, faible pollution en matière oxydable et une qualité azote généralement bonne mais ponctuellement moins bonne à cause du problème nitrates. Une qualité phosphore bonne avec généralement de faibles teneurs en phosphore total. Rien à signaler de particulier.

Maintenant la qualité hydrobiologique de l'Orge. Les organismes qui vivent dans l'eau réagissent très fortement aux pollutions et intègrent cette pollution, d'où l'intérêt de faire ces campagnes d'hydrobiologie, c'est-à-dire qu'une pollution physico-chimique on va la mesurer en un instant et à un moment donné et à un endroit donné, tandis qu'une pollution hydrobiologique, elle va intégrer une pollution qui a pu dater au moins d'un an puisque les organismes seront ou bien morts, ou bien en moins grande quantité ou on ne retrouvera pas d'organismes très sensibles et donc ça montrera une pollution qui peut dater. Donc ça intègre la pollution, c'est pour ça qu'on aime bien faire des IBGN puisque c'est moins ponctuel qu'un niveau qualité physico-chimique. Donc là-dessus on possède une norme qui nous permet d'acquérir un Indice Biologique Global Normalisé c'est IBGN, ce que vous voyez ici. Pour vous expliquer, grosso modo on racle au fond du ruisseau, le fond en fait en différents habitats, si c'est ombré par un arbre, si c'est sous un caillou, etc., et on regarde les invertébrés qui vivent au fond de ce ruisseau. Il y a des gens qui les connaissent très bien et parmi ces invertébrés il y en a des sensibles aux pollutions et d'autres moins sensibles. La variété taxinomique (c'est le nombre d'espèces qu'on va trouver) : plus il y a d'espèces mieux c'est. Ça veut dire qu'il y a beaucoup d'espèces qui prolifèrent et la note IBGN essaie de regarder combien il y en a, quels sont les sensibles, pas sensibles et elle essaie de donner une note sur 20. Donc vous voyez qu'en 95 on

avait 14/20, maintenant on est à 13-14/20, c'est une qualité moyenne et relativement bonne, pas d'inquiétude. On va essayer de suivre ce niveau et ça permettra de comparer très facilement au fur et à mesure des années. Donc ce paramètre-là sera suivi tous les six mois et sera transmis directement aux administrations.

Maintenant on va voir les eaux souterraines. Le seul aquifère qu'on peut trouver localement est constitué par les calcaires du Barrois qui font environ 25 mètres d'épaisseur mais ça dépend du lieu où on se trouve. On est dans un milieu karstique. On a fait des mesures en 1999 pour mesurer la qualité de ces eaux que je vous montrerai tout à l'heure. Quels sont les impacts potentiels sur ces eaux ? Ce sont les circulations d'eau entre le puits et la roche, les fissures qui pourraient être engendrées par les tirs de mines et les ingestions de coulis de ciment qui pourraient être faites suite à une arrivée d'eau. Donc on va mesurer à cause de ça toute la piézométrie, la qualité physico-chimique, (C3 c'est un niveau réglementaire pour la qualité des eaux) avec les hydrocarbures et la microbiologie, (la qualité microbiologique de l'eau) avec une fréquence mensuelle pour la piézométrie comme les débits pour les eaux superficielles et trimestrielle pour la qualité physico-chimique.

Où va-t-on mesurer ces eaux souterraines ? Sur le site en trois points : vous voyez les points EST 1020, EST 1011 et EST 1021 en dehors du site en amont et en aval. Les eaux du site s'écoulent dans ce sens-là pour les eaux souterraines, donc on va faire un point en amont du site et deux points en aval du site, plus des contrôles des deux forages en alimentation en eau potable de RIBEAUCOURT et de BIENCOURT SUR ORGE qui sont beaucoup plus en aval du site.

Je vais vous donner les résultats que nous avons acquis en 1999 sur les eaux souterraines. On observe des valeurs élevées en calcium, ça résulte des calcaires du Barrois qui produisent du calcium. Une présence ponctuelle d'aluminium corrélée à des valeurs importantes de turbidité. Les forages d'adduction en eau potable, ce sont des mesures avant chloration pour la distribution de l'eau, donc c'est normal qu'on ait des petites problèmes microbiologiques parfois. Tous les forages environnement sont construits donc maintenant on a un état de référence pour tous les forages de l'environnement, ce qui n'était pas le cas il y a quelques

mois. Là vous voyez qu'il y a les concentrations en hydrocarbures totaux qui sont non conformes, donc là non plus pas d'inquiétude c'est parce qu'on venait de forer les puits et donc les engins pour forer les puits produisent un minimum d'hydrocarbures et c'est tout à fait normal de rencontrer ce problème. Pour vous rassurer, je connais les dernières campagnes et nous ne retrouvons plus maintenant ces hydrocarbures.

Maintenant l'état de référence radiologique puisque celui-ci a été demandé dans l'arrêté loi sur l'eau. C'est une référence radiologique qui a eu lieu en 1999, il y a eu des prélèvements d'eau, donc on a pris les mêmes prélèvements d'eau que pour la physico-chimie, des mesures de sédiments. Pourquoi des sédiments et des bio-indicateurs ? C'était pour essayer de trouver quelque chose et des milieux qui pouvaient potentiellement accumuler de la radioactivité. Les bio-indicateurs sont connus, ce sont des champignons ou des mousses et, on a fait des mesures sur sol. Aussi alors elles ont porté sur l'alpha total, le bêta total, une spectrométrie gamma, du tritium, du radium, du strontium et du potassium 40. Où sont situés ces points pour l'état de référence radiologique ? Je pense que je vais aller assez vite parce que ce sont exactement les mêmes que pour les eaux superficielles et les eaux souterraines.

Pour les bio-indicateurs (ce sont les mousses et les champignons) on les a prélevés à deux endroits au lieu dit Lartisé et ici au Chesnoie. Il y a eu des prélèvements de sol. Sur un sol cultivé tout près du site, à la source du Bindeuil et à la source de La Fontaine sur l'Orge.

Qu'a donné l'état de référence radiologique ? De manière générale les activités mesurées sont de l'ordre de celles trouvées communément dans l'environnement. On a trouvé du radium seulement dans les eaux souterraines. Pour les eaux superficielles, pas de présence de radio-nucléides artificiels détectés, et pour les eaux souterraines non plus. Dans les bio-indicateurs on a trouvé forcément les radio-nucléides naturels que sont le béryllium, le potassium 40, le thorium, l'uranium 238. La radioactivité alpha global et bêta supérieure à celle trouvée pour les eaux, donc ça montre le fait de bio-accumulation. On a une présence du césium 137 à des niveaux tout à fait similaires à ceux qu'on trouve dans l'Est de la France et qui sont liés probablement à l'accident de Tchernobyl. Par exemple, on

fait des mesures nous sur notre Centre de l'Aube près de Troyes et on retrouve exactement les mêmes teneurs. Donc dans les sols et les sédiments on retrouve la présence aussi de ce césium 137 qui serait liée probablement à l'accident de Tchernobyl ou peut-être aux essais nucléaires des années 60-70.

On va passer au contrôle lié à l'arrêté "Installation classée pour l'environnement" (puisque jusque là nous étions dans l'arrêté "Loi sur l'eau") avec la qualité de l'air. Là, comme vous le savez probablement, nous sommes dans un milieu éloigné de toute agglomération, effectivement on trouve des teneurs en polluants faibles. Mais il a été décidé de faire des suivis de la qualité de l'air parce qu'avec les terrassements il y a un envol de poussières non négligeable, donc on va essayer de suivre tout ça. Il y a quand même des circulations d'engins diesel et lors du fonctionnement des galeries souterraines il y aura un système de ventilation avec un exutoire et l'arrêté ICPE nous demande de regarder cet exutoire de la ventilation. Alors où se feront les contrôles de la qualité de l'air ? On les fera à l'habitation la plus proche du site qui se trouve à 200 mètres qui est la ferme du Cité en haut à droite et on fera un contrôle à la cheminée de ventilation, à la sortie du puits auxiliaire comme l'a demandé l'arrêté "Installation Classée Pour l'Environnement". On mesurera, les poussières bien évidemment, dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, monoxyde de carbone et ozone, comme nous l'a recommandé la DRIRE Lorraine. Au niveau de la cheminée de ventilation on mesurera les poussières et les composés organiques volatiles hors méthane.

Ensuite, on va regarder un peu les niveaux sonores. En 1995 on avait mesuré des niveaux sonores non négligeables à cause de la route, vous avez vu que le site était situé à côté de la départementale 960, donc il y a quand même une circulation sur cette route qui engendre un niveau sonore. L'ANDRA va engendrer aussi un niveau sonore avec la circulation des engins, le fonctionnement des foreuses et des compresseurs. On a décidé de suivre ces niveaux sonores à la ferme du Cité, l'habitation la plus proche du site et en limite d'emprise sous les vents dominants à l'Est et les campagnes porteront sur chacune des phases chantier. Elles ont déjà eu lieu et continueront.

Pour le bruit, il faut signaler le 57 dB de jour qui est quand même non négligeable, c'est pas 30 dB de bruit de fond et 44 dB de nuit donc il y aussi une circulation la

nuit. Comme vous le voyez, il y a une circulation beaucoup plus importante le jour que la nuit. Tout ça est dû à la circulation automobile. Au niveau de la ferme du Cité vous voyez aussi des niveaux sonores qui sont probablement dus à l'appareil fonctionnant à la ferme du Cité même la nuit. Avec les tirs de mines, on se doit également de suivre les vibrations aux alentours du site, aux habitations et aux bâtiments, donc ferme du Cité et bâtiment d'accueil du public.

L'ANDRA fait attention à la gestion de ses déchets et aux déchets qui seront produits par les prestataires de l'ANDRA. L'objectif était de centraliser cette gestion des déchets sur site, il y aura une collecte sur site de tous ces déchets avec un registre tenu à jour et pour les DIS, déchets industriels spéciaux, il y aura un bordereau établi par chaque industriel, chaque prestataire de l'ANDRA.

L'ANDRA va utiliser des sources radioactives pour ses mesures scientifiques, pour mesurer les qualités géomécaniques de ces matériaux et pour contrôler un certain nombre de soudures par exemple. L'arrêté "Installation Classée Pour l'Environnement" nous demande de faire des débits de doses, surtout pour les travailleurs, en contrôlant que ceux-ci sont inférieurs à 5 millisieverts à un certain niveau. Ces contrôles seront surveillés par La DRIRE à laquelle on remettra les résultats régulièrement.

Au niveau de la flore je ne vais pas en parler puisque se trouvant en milieu rural sur des terres agricoles, il n'y avait aucune sensibilité floristique aux alentours et surtout sur le site, donc nous avons décidé de ne pas faire de suivi floristique. Au niveau de la faune, l'état de référence 95-96 nous avait montré qu'il y avait un certain nombre de mammifères remarquables comme le chat forestier qui est une espèce protégée en France et certains oiseaux également remarquables. Donc on a décidé, ça c'est un des engagements de l'ANDRA, de suivre ces oiseaux et ces mammifères puisqu'on pense qu'avec le bruit et les éclairages nocturnes ça peut perturber ces espèces. On a décidé de faire ce suivi avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour les oiseaux et le Groupe d'Etudes des Mammifères de Lorraine pour les mammifères. Qu'est-ce qu'on a observé ? Une grande variété d'oiseaux, ce qui est assez courant pour la Lorraine. Le point un petit peu important que nous avons observé avec la Ligue de Protection des Oiseaux c'est un oiseau particulier qui s'appelle l'œdicnème criard et qui n'était pas observé depuis des dizaines

d'années en Lorraine et c'était la première fois qu'on le voyait en fait en Lorraine. Donc la Ligue de Protection des Oiseaux nous a demandé d'apporter une attention particulière à cet oiseau, ce qui est chose faite.

Au niveau des mammifères, pas tellement de surprise par rapport à 1995, il y a toujours le chat forestier et toujours la présence des renards, chevreuils, sangliers, ça ne peut pas vous surprendre. Un point peut-être un peu plus étrange, qu'on ne rencontre pas partout, ce sont les chauves-souris puisqu'on a décidé de regarder les chauve-souris et on a trois espèces particulièrement sensibles de chauves-souris. Vous savez que toutes les chauves-souris sont protégées en France, mais là on a trois espèces de chauves-souris qui sont particulièrement sensibles et protégées, donc on va essayer de les suivre.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a demandé un diagnostic archéologique et des fouilles archéologiques à l'ANDRA, donc ces fouilles ont permis de mettre en évidence des habitats de l'âge du fer, néolithique, et des emplacements qui pourraient correspondre à des silos à grains. La DRAC et les archéologues ont pris tous les échantillons nécessaires et ont fait les analyses et nous ont autorisés à continuer les travaux.

L'ANDRA a aussi demandé à un institut de recherche de NANCY de faire des essais de végétalisation des versées pour essayer d'intégrer le site dans le paysage. Vous avez ici un modèle d'insertion du site à quinze ans. On va mettre des arbres et des herbacées pour essayer de correspondre au paysage local puisqu'il y a énormément de bosquets aux alentours du site. Pourquoi les essais de recherches pour la végétalisation des versées et pourquoi l'ANDRA a décidé de faire ces recherches ? Parce qu'on va excaver des matériaux d'une granulométrie très élevée, de la taille du poing, et il n'était pas évident a priori de faire pousser des végétaux sur ces matériaux, comme vous le voyez sur la première figure, on a fait des essais avec les matériaux seuls et ça ne pousse pas très bien et quand on rajoute un peu de terre végétale, (terrafusca), qui est la terre qu'il y a sur le site, même cinq à dix centimètres suffisent pour faire pousser la végétation. Les essais se poursuivent puisqu'il faut aussi assurer une pérennité de cette végétation. L'ENSAIA à NANCY poursuit ses études dans ce sens.

On va faire un récapitulatif de tout ce que l'on fait : au niveau de la qualité de l'air, ça correspond à la fois à un engagement de l'ANDRA et à l'arrêté ICPE pour la cheminée de ventilation. Pour le milieu aquatique, on surveille les eaux superficielles, les eaux souterraines, les eaux sur le site, il y aura aussi une station météo sur le site et on pourra récupérer de l'eau de pluie. Pour le milieu terrestre, on regarde les oiseaux et mammifères, le bruit, les vibrations, la météo, les sols avec l'état de référence radiologique, les fouilles archéologiques et l'intégration au paysage qui fera aussi appel à des paysagistes.

Tout cela est contrôlé par les administrations : les eaux de surface et souterraines sont mesurées tous les trimestres. On donnera les résultats au fur et à mesure aux administrations, Direction de l'Équipement, Direction des Affaires Sanitaires et Sociales et Direction de l'Agriculture et de la Forêt. Ce sont les instances qui sont en charge de la qualité de l'eau. Pour les eaux de surface, il y a aussi l'hydrobiologie de l'Orge. Les résultats seront fournis deux fois par an aux mêmes administrations. Au niveau des déchets, des bordereaux seront tenus à la disposition de la DRIRE sur place et les autres thèmes de l'environnement qui sont des engagements ANDRA figureront dans le bilan annuel de l'environnement, que l'ANDRA fournira tous les ans à peu près à cette époque puisqu'à la fin du mois de juin, le bilan annuel 1999 sera disponible.

Il y a aussi des actions d'information du public, et le contrôle du CLIS. On essaie de diffuser le plus largement possible notre suivi de l'environnement, donc pour cela il y aura des plaquettes destinées au public puisque nos documents écrits sont un peu techniques pour être fournis directement comme ça.

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Merci beaucoup, c'est tout à fait clair. Je propose que soient posées quelques questions techniques et de précisions sachant qu'ensuite je souhaiterais que Madame VIALA pour l'IPSN fasse un commentaire extérieur sur ce plan de suivi de l'environnement qui résulte, vous l'avez vu, pour partie de l'application des arrêtés, et pour une autre partie d'engagements supplémentaires de l'ANDRA. Et après la présentation de Madame VIALA, nous pourrions avoir un débat plus large sur ce plan de suivi et des commentaires plus généraux.

### **Monsieur RENARD, Vice-Président du Conseil Général**

Est-ce que l'ANDRA aurait le goût et les moyens d'évaluer ce qui se serait passé si, lors de l'orage de début juin, les 83 mm qui sont tombés sur BURE étaient tombés sur le laboratoire qui va représenter une surface incapable d'avaloir de l'eau et infiniment plus grande que la Commune de BURE, alors que sur le labo il n'est tombé que 18 mm ? Vos bassins d'orage sont-ils suffisamment dimensionnés ?

Et puis deux remarques : vous avez parlé de la petite faune aquatique sur la rivière, l'Orge qui passe chez moi, donc j'y suis assez sensible, je vous ferai simplement observer qu'à l'endroit où vous avez prévu de faire vos prélèvements il y a entre 21 et 23 hérons qui vivent en permanence, qui vont créer pour vous une concurrence redoutable et pas seulement sur les batraciens. Et puis par hasard j'ai appris récemment que l'ANDRA allait faire un parking, il n'était pas dans le plan initial, il va faire 3 000 m<sup>2</sup>, ce n'est quand même pas rien, c'est la surface d'un supermarché, et curieusement il va être juste à l'endroit où il y a un nid d'œdicnèmes criards, c'est vraiment un manque de chance.

### **Madame LECLERC-CESSAC**

Dans l'étude d'impacts de 1996 effectivement on a étudié ce problème de pluie en prenant des pluies décennales ou centennales pour faire les calculs de ruissellement des bassins versants. Donc on a tenu compte d'événements très importants qui n'arrivent quand même pas tous les ans pour essayer de maîtriser ces niveaux d'eau. C'est pour ça également qu'on va réaménager la buse qui est au niveau de la Source du Cité puisqu'on a prévu d'agrandir cette buse et on ne peut pas, effectivement, prévoir des événements qui arriveraient tous les siècles ou tous les millions d'années, ça ce n'est pas possible, personne ne le fait, aucun aménageur ne le fait. On prévoit comme le demande la loi des pluies à caractère exceptionnel quand même.

Pour l'œdicnème criard, il y a une étude spécifique sur cet oiseau aux alentours du site, donc il ne se trouve pas que sur le site. En fait, ce qui se passe c'est qu'il était

sur le site pendant que l'ANDRA arrivait, c'est-à-dire que le site était dans un niveau de friches, ce qui plaît énormément à cet oiseau-là puisqu'il vit dans des situations steppiques et près des graviers, donc, un couple a été observé mais je ne suis pas sûre qu'un nid ait été observé.

Sinon, il y a d'autres endroits autour du site où il se reproduit. De toute façon, même si les travaux du laboratoire le dérangeront, on va faire tout notre possible pour qu'il reste dans les environs du site.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Et le parking lui-même sera prévu à quel endroit, Monsieur FAUCHER ?

**Monsieur FAUCHER**

C'est un parking provisoire de 3000 m<sup>2</sup> qui se fait de l'autre côté de la D960 par rapport au site. Nous avons contacté la Direction Départementale de l'Équipement en ce qui concerne le cadre juridique de ce parking provisoire, qui nous a dit qu'il n'était soumis à aucune déclaration, ni autorisation du fait de son dimensionnement réduit et de son caractère provisoire.

**Monsieur Claude KAISER pour Meuse Nature Environnement**

Ma question est toute simple. Dans le document que vous nous avez remis, nous disposons d'éléments chiffrés pour tout ce qui est analysable et mesurable, sauf en ce qui concerne l'état de référence radio-écologique. J'aimerais simplement savoir pourquoi.

**Madame LECLERC-CESSAC**

Ce n'est bien évidemment pas une volonté de l'ANDRA de ne pas vous avoir donné les résultats puisque nous les avons dans le bilan annuel de l'environnement, qui est là semi-prêt, donc on peut donner quelques exemplaires mais je ne préférerais pas aujourd'hui puisqu'il n'est pas encore signé par tout le monde, mais d'ici la fin

du mois, vous aurez tous les éléments. Pour les niveaux de références radiologiques je peux même vous les donner là oralement si vous le voulez, mais à la fin du mois tout le monde pourra en avoir connaissance.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Donc c'est simplement à cause du rythme de ces mesures.

**Monsieur FAUCHER**

Nous avons envoyé l'ensemble des dossiers au fil de l'eau, c'est-à-dire directement, par les laboratoires que nous avons retenus, donc ce sont des documents divers et variés. Je pense que Monsieur JAQUET pourrait vous dire qu'ils sont disponibles en lecture au CLIS et que ce que nous préparons est une compilation globale. La décision de la diffusion de l'ensemble de ces documents au sein du CLIS appartient au Président et à son Bureau.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Ils sont assez peu accessibles aux profanes parmi lesquels je me range plutôt, mais effectivement, si vous souhaitez qu'on fasse une diffusion générale c'est tout à fait faisable en dehors du problème de reproduction parce que ce sont quand même des documents nombreux et moi il me semble que le plus adapté c'est qu'ils soient consultables à BURE, dans les locaux du CLIS, ce qui est déjà le cas, et qu'à la demande, là encore, certains puissent en avoir copie en faisant faire des photocopies par le secrétariat du CLIS. Mais ce n'est pas la peine de diffuser à 93 exemplaires des rapports qui prennent chacun des centaines de pages et qui se reproduiront par ailleurs, pour certains d'entre eux, tous les trimestres. En revanche, ils sont consultables, ils sont disponibles au fur et à mesure de leur arrivée, de même que nous le mentionnerons au Bureau du CLIS, on en fera la liste ce qui permettra que chacun sache ce qui arrive au fur et à mesure.

### **Monsieur CAS**

Une observation complémentaire sur ce sujet, on ne demande pas les documents en entier mais au même titre que les autres éléments chiffrés qui ont été communiqués, je suis comme vous, même sur les éléments chiffrés pour l'eau, je suis un profane et je n'y comprends rien, néanmoins ils ont été fournis. Aujourd'hui c'était l'objectif de présenter au CLIS l'état de référence, notamment radiologique, et nous ne l'avons pas. Alors c'est quand même un peu dommage, il va falloir encore se référer à des documents, qu'on ne peut pas diffuser. On a des chiffres, simplement ils suffisaient de les mettre s'ils étaient prêts, pourquoi ne les a-t-on pas mis ? C'est un peu dommage.

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Je crois que vous pouvez peut-être donner des éléments de réponse plus précis.

### **Monsieur FAUCHER**

Ce n'est pas du tout une volonté de dissimulation d'informations me semble-t-il, c'est purement et simplement le travail en continu qui ne cale pas, qui n'est pas toujours calé avec le rythme des réunions des commissions.

### **Monsieur CAS**

Ecoutez, de la part de l'ANDRA, on peut quelquefois en douter.

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Bon je crois que ce n'est pas la peine que vous donniez lecture de ces chiffres qui n'appellent pas de commentaires qu'on pourrait utilement valoriser ici, je regrette effectivement qu'on ait pas pu avoir un document complet, pour le CLIS cela aurait été une information plus complète. Ce que vous nous indiquez, c'est qu'il

n'apparaît pas dans ces chiffres d'éléments particuliers d'inquiétude et donc je veillerai à ce qu'ils soient récupérés au plus vite.

### **Monsieur FAUCHER**

Je vais faire un point rapide. Ces documents ont néanmoins été transmis à l'ensemble des mairies concernées où les prélèvements ont été faits et ainsi qu'au Président du Syndicat des Eaux de RIBEAUCOURT et de BIENCOURT. Donc il n'y avait aucune volonté de notre part, simplement nous voulions vous donner un point de vue synthétique.

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Je suppose que je les ai reçus également en tant que Président du CLIS, donc j'aurais peut-être pu veiller à ce qu'ils soient dans le document de synthèse, je ne l'ai pas non plus vérifié, je veillerai en tout cas à ce que le Bureau ait communication de ce document particulier à sa prochaine réunion du 3 juillet Monsieur CAS, c'est tout ce que je peux faire aujourd'hui.

### **Monsieur FRANVILLE**

On parle beaucoup d'état de référence radiologique mais j'aimerais mieux qu'on parle de suivi radiologique, enfin le deuxième supposant le premier bien sûr. Alors vous me direz que dans son exposé l'ANDRA parle d'état de référence radiologique, j'insiste bien sur le terme, parle aussi d'utilisation et l'entreposage temporaire de sources radioactives au titre des contrôles répondant à l'arrêté ICPE. De ce point de vue j'ai l'arrêté là, on peut vérifier qu'il s'agit de la protection des personnels et des visiteurs. D'ailleurs, la preuve en est même dans les documents fournis puisqu'on nous dit que l'objectif est surtout la protection des personnes. Or, nous, nous nous inquiétons surtout pour les eaux souterraines et les eaux en général puisque le système d'exhaure va faire remonter les eaux du fond du labo vers la surface. Au fond du labo il y aura des expérimentations avec des sources radioactives. Actuellement, on vous dit dans l'état de référence qu'il n'y a pas de présence de radioéléments artificiels. Qu'en sera-t-il après les

expériences ? Eh bien vous ne le saurez jamais puisqu'il n'y a pas de suivi de l'environnement au point de vue radiologique. J'en donne quelques preuves, d'abord les documents présentés, je l'ai dit, ensuite cette affirmation qui vient d'un document ANDRA, il n'a pas été demandé par les administrations de suivi radiologique pendant la phase des travaux du laboratoire.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Monsieur FRANVILLE est-ce que vous pouvez poser votre question assez vite ?

**Monsieur FRANVILLE**

Ah non, permettez que j'expose les données du problème.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Je permets. Mais ensuite, une fois qu'il y aura les commentaires de l'IPSN, nous pourrons voir si le périmètre de ce qui est exigé aujourd'hui ou de ce qui a été spontanément proposé par l'ANDRA, répond aux besoins du CLIS. Aujourd'hui laissons quand même à l'IPSN le soin de faire ses commentaires techniques et pour cela posez rapidement votre question, vous y reviendrez ensuite sur le périmètre si vous le jugez nécessaire.

**Monsieur FRANVILLE**

Alors aujourd'hui, agenda de l'ANDRA paru le 8 juin : présentation des résultats de l'état de référence de l'environnement et du plan du suivi de l'environnement, bon etc. Il s'agit des analyses de l'eau, de l'air, du bruit et de la faune locale qui feront l'objet d'un suivi tout au long de la vie du laboratoire. D'autre part, le niveau de la radioactivité du site sera présenté aux membres du Comité Local d'Information et de Suivi. Vous voyez, c'est d'autre part qui prouve bien qu'il y a une distinction entre tous les autres éléments suivis disons, tous les autres éléments de protection de l'environnement, et le suivi radiologique. J'en ai encore une autre preuve dans les documents fournis : les différents milieux surveillés c'est l'avant, avant-dernière

page, vous remarquerez qu'on parle de physico-chimie, de qualité hydrobiologique, etc., et que chaque fois qu'il est question de radiologie on a l'expression très précise état de référence radiologique. Etat de référence sans suivi.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Monsieur FRANVILLE je suis désolé. Cette question nous l'avons évoquée à de nombreuses reprises au Bureau. Vous n'êtes pas là pour asséner des preuves successives mais pour poser une question.

**Monsieur FRANVILLE**

Ca sera une motion qui est d'autant plus justifiée que des éléments nouveaux sont intervenus et ça vous intéresse ici directement. La dernière réunion du CLIS, Monsieur LACOSTE de la Direction de la Sûreté des Installations Nucléaires, est porteur d'un document intitulé *Note sur l'utilisation de sources radioactives en vue de recherches*. Eh bien dans le compte rendu de l'avant-dernier Bureau du CLIS, voici ce qu'on lit. D'abord vous avez dû être destinataire d'une note en réfutation qui montrait que cette note de Monsieur LACOSTE était parfaitement vide.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Venez-en à votre proposition par pitié Monsieur FRANVILLE, ne revenez pas à Monsieur LACOSTE qui était là il y a six mois.

**Monsieur FRANVILLE**

Je donne un élément nouveau. Il est décidé de s'adresser à l'IPSN afin d'obtenir toute information concernant la définition des sources radioactives. Ce qui est amusant c'est après le rapport de Monsieur LACOSTE qui, théoriquement, disait tout. Et, parenthèse la plus importante, Monsieur FAUCHER indique cependant que ces informations ne sont pas disponibles, les entreprises les utilisant n'étant pas encore connues. C'est amusant puisque c'est l'ANDRA qui définit le programme de recherches. Donc je proposerai une motion qui consistera à dire

se moque-t-on du monde, à savoir comment peut-on concilier, je ne prendrai même pas position sur les faits, comment peut-on concilier le fait qu'on nous dit que ces informations ne sont pas disponibles avec le fait qu'on a donné des indications chiffrées à la Préfecture pour obtenir d'elle un récépissé sur l'utilisation et le stockage des sources radioactives et comment peut-on encore concilier l'absence d'informations avouée par l'ANDRA, enfin avouée, ou prétendue par l'ANDRA sur ces sources radioactives avec le fait que l'ANDRA ait justement estimé qu'il n'y avait pas besoin de suivi radioactif et j'ajoute une information, elle l'a fait supprimer du projet d'arrêté IOTA, alors que le CDH voulait absolument le maintenir.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Bien alors merci Monsieur FRANVILLE de cette proposition de motion.

**Monsieur FRANVILLE**

Je présenterai une motion à la fin de la séance.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Alors vous la présenterez, nous l'adopterons ou nous ne l'adopterons pas, mais moi ce que je traduis de votre question, si vous le voulez bien pour essayer simplement d'être constructif puisque l'objet de cette présentation, c'est de savoir si le CLIS souhaite, en matière de suivi de l'environnement, aller au-delà de ce qui a été imposé, comme l'IPSN pourrait nous le recommander.

**Monsieur FRANVILLE**

Eh bien oui nous demandons le suivi radiologique des eaux.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Voilà ce que vous proposez indirectement, c'est pour ça que j'aurais souhaité que vous alliez peut-être un petit peu plus vite à la proposition, c'est de dire nous souhaiterions qu'il y ait un point de suivi radiologique à intervalles réguliers, tous les dix-huit mois par exemple, c'est ce que nous avons abordé dans les Bureaux du CLIS, sur les points aujourd'hui contrôlés en matière d'eau. Voilà une proposition concrète sur laquelle il faut que le CLIS se prononce, mais au vu peut-être des éclairages extérieurs qui vont nous être donnés.

C'était la raison pour laquelle je vous poussais à aller très vite à la proposition concrète.

### **Monsieur FRANVILLE**

Oui mais il fallait donner les informations.

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Alors dernière intervention, si vous le voulez bien, sur cette première partie, Monsieur HERRISSON et puis je passerai ensuite immédiatement aux commentaires de l'IPSN.

### **Monsieur HERRISSON**

A propos des forages réalisés en décembre, il a été précisé, on a été informé que des concentrations d'hydrocarbures étaient non conformes et qu'une contamination, très vraisemblablement liée à leur forage récent, nécessitait l'utilisation de graisses et de lubrifiants pour des matériels de creusement. On nous a précisé tout à l'heure que ce n'était pas très important et que, depuis, cela avait disparu. C'est quand même passé quelque part ! Mais dans la mesure où des forages plus importants encore, des travaux plus importants avec un équipement qui nécessitera également ce type d'utilisation de graisses et de lubrifiants, est-il prévu pour l'avenir des mesures, des limites, voire des dispositions qui permettraient de limiter, voire de ne pas le faire, la contamination des eaux souterraines ?

**Monsieur FAUCHER**

Ces contaminations viennent de graisses qui ont été déposées sur les tubes. Au moment où le forage est fait nous pompons l'eau et d'ailleurs elle est réalimentée par les calcaires du Barrois. Donc nous avons fait un certain nombre d'opérations de pompage, néanmoins il en est resté un tout petit peu. Actuellement, nous continuons de pomper cette eau, donc cette eau en fait on la reprend et on est à des niveaux de traces, je n'ai pas les concentrations exactes. Ensuite je vais dire quand même un point sur les sources, Monsieur FRANVILLE, pour être extrêmement honnête, vous pouvez mesurer la densité avec une source au césium, elle peut faire tant de giga-becquerels si vous faites appel à la société A, tant de giga-becquerels différents si vous faites appel à la société B et etc. Donc comme nous nous sommes engagés, le Président LEBARS vous l'a dit, lorsque nous aurons les détails des prestataires et les sources et les quantités utilisées, nous le ferons savoir.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Monsieur MARIE pour terminer.

**Monsieur MARIE**

Oui cette histoire des sources radioactives empoisonne le CLIS depuis déjà un certain temps, j'ai l'impression à juste titre quand même. On a vu des choses invraisemblables, on a même vu un Ministre de la République, ici, dire qu'il n'y aurait pas une source radioactive dans le fameux laboratoire. Alors il y a quand même des choses qui sont graves. Alors j'ai deux questions à poser : puisqu'il y a un état de référence radiologique, y a-t-il oui ou non prévu un suivi radiologique ?

**Monsieur FAUCHER**

Jusqu'à présent l'ANDRA n'a pas prévu de suivi radiologique. Néanmoins, si vous le souhaitez, on peut toujours faire un suivi radiologique.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

La question est de savoir si le CLIS demande un suivi. Aujourd'hui il y a un état de référence, c'est en ce sens que l'intervention de Monsieur FRANVILLE était importante sur le fait que c'est un simple état de référence, une photographie à un moment donné, il n'y a pas de suivi, c'est à décider ou non. C'est précisément l'intérêt de cette discussion et sur quels points le suivre : est-ce que c'est seulement sur les points de mesures de l'état de référence ou est-ce que c'est encore au-delà, sur d'autres points.

**Monsieur MARIE**

Qu'il y ait un état de référence radiologique c'est une très bonne chose, s'il n'y a pas de suivi ça paraît quand même très curieux et est-ce que l'ANDRA a, oui ou non, fait retirer cette affaire de suivi radiologique par le Comité Départemental d'Hygiène, parce que ça, ça serait quand même grave ?

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Monsieur FAUCHER, mais je répondrai sur le Comité Départemental d'Hygiène puisqu'il est rattaché au Préfet.

**Monsieur FAUCHER**

Monsieur le Préfet a joint, dans un compte rendu de Bureau du CLIS, l'ensemble des minutes et j'étais présent, et j'ai affirmé lors de ce CDH que si un tel suivi était demandé, l'ANDRA le réaliserait.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Il est évident que le CDH et jusqu'à nouvel ordre le Préfet qui prenait l'arrêté puisqu'on est sur des arrêtés préfectoraux n'ont, dans cette affaire, répondu à aucune demande particulière de l'ANDRA, mais ont simplement jugé qu'il n'était pas nécessaire à l'époque, c'est d'ailleurs mon prédécesseur, j'en parle d'autant plus librement, après la discussion du CDH, de retenir ce point dans l'arrêté préfectoral. Mais l'intérêt d'une structure comme le CLIS et le fait d'avoir choisi d'évoquer aujourd'hui ce qui démarre, c'est-à-dire le plan de suivi de l'environnement, c'est de voir si, de votre point de vue, du point de vue des élus, des responsables associatifs et socio-professionnels, vous jugez que cette mesure administrative a été insuffisamment prudente ou insuffisamment informative sur un sujet de préoccupation et si on demande de le faire en plus. Si c'est le cas, l'ANDRA le fera, ça a été dit à l'époque, ça a été redit aujourd'hui, nous déciderons à ce moment-là sur quel organisme faire faire cette étude et dans quel contexte exactement, c'est précisément l'enjeu de cette discussion qui a été préparée par des réunions de Bureau. Mais je redis clairement que ça n'a pas été du tout suite à une quelconque pression, mais simplement parce que les débats qui ont eu lieu à l'époque en CDH ont conduit mon prédécesseur à considérer que ce n'était pas réglementairement nécessaire, ce qui ne veut pas dire que ça ne soit pas utile en termes d'information vis-à-vis des populations. Mais un arrêté n'a pas cet objectif premier, il a un objectif de veiller au respect d'un certain nombre de règles ou de réglementations.

### **Monsieur MARIE**

Oui Monsieur le Préfet ça c'est la décision de votre prédécesseur mais ce qui est grave c'est de voir comment nous sommes gouvernés Alors quand votre prédécesseur a pris une décision en amont, est-ce que oui ou non le CDH avait quand même demandé quelque chose et est-ce que c'est bien l'ANDRA qui a demandé, qui a fait pression, c'est ce que j'ai lu, qui a fait pression pour que ce suivi soit supprimé ? Voilà c'est la deuxième question.

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Monsieur FAUCHER y a répondu. Je tiens à votre disposition les actes des documents qui ont été distribués au Bureau, cette question a déjà été soulevée pendant à peu près une heure et demie par Monsieur FRANVILLE lors d'une réunion de Bureau vers 8 heures et demie du soir et nous avons transmis tous les documents, ils sont à votre disposition, adressez-vous à Monsieur JAQUET, vous pourrez les consulter. Procès-verbaux de la réunion du Conseil Départemental d'Hygiène et tous les actes préparatoires de ces réunions. Donc je m'inscris complètement en faux sur le fait que cette décision aurait été prise à la demande ou sur la pression de l'ANDRA.

### **Monsieur FRANVILLE**

Le PV indique : *Monsieur DELHAY fait part du désaccord concernant l'étude radiologique demandée...* Le projet disait : *les paramètres contrôlés seront X-Y et la radiologie*, et l'arrêté définitif dit : *les paramètres contrôlés seront X-Y*, point final.

Et effectivement, mais après les protestations du CDH qui a maintenu l'exigence, qui a demandé à ce qu'on s'en tienne à l'arrêté tel qu'initialement prévu, Monsieur FAUCHER déclare que si cette prescription est retenue, l'ANDRA effectuera ces mesures.

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Très bien, on ne peut pas faire mieux. Donc pour être clair, c'est l'autorité administrative dans le cadre réglementaire, soumis à contentieux je vous le rappelle et au contrôle du juge a posteriori qui a jugé que la réglementation n'exigeait pas dans un arrêté ICPE, Installation Classée Pour la Protection de l'Environnement, d'inscrire cette mesure comme une des conditions de l'arrêté. C'est une décision administrative, elle a été prise en application des textes, je ne crois pas que le tribunal saisi jusqu'à nouvel ordre, l'ait contesté, maintenant elle était peut-être excessivement prudente, je dirai, en termes administratifs, en s'en tenant au seul texte de la réglementation, rien n'interdit, je le redis, à l'autorité administrative d'aller au-delà et notamment au CLIS aujourd'hui, de demander ces

éléments d'information et ma position, ma philosophie en cette affaire, plus qu'une position réglementaire, ma philosophie personnelle serait que ce serait sans doute une bonne chose de façon à éviter toute polémique future sur ce sujet. L'excès de précaution vaut mieux dans ce genre de domaine que de s'en tenir strictement au texte. Mais dans l'affaire je crois qu'il ne faut pas non plus prêter à l'ANDRA des intentions ou des propos qui ne correspondent absolument pas à la réalité des choses et qui, en tout état de cause, ne correspondent absolument pas à une phase de consultation d'un CDH et ensuite à une décision préfectorale prise dans un cadre différent.

### **Monsieur DUMEZ**

C'est beaucoup plus pour la forme que pour toute autre chose, je souhaite dire à ce moment combien je suis choqué par le ton agressif, et délibérément agressif, d'un certain nombre d'interventions. L'agressivité n'apporte rien, nous sommes venus aujourd'hui surtout pour écouter ce qu'un certain nombre d'intervenants extérieurs ont la courtoisie de nous apporter, il nous appartient à nous aussi de nous exprimer courtoisement vis-à-vis des personnes que nous avons, y compris même de la part de notre Préfet qui représente l'Etat et qui mérite tout le respect que nous devons à l'Etat.

### **Monsieur MARIE**

Si nous respectons Monsieur le Préfet et les intervenants, il faut quand même dire que depuis quelques années les citoyens ont été roulés dans la farine.

Nous avons vu Monsieur PIERRET dernièrement nous parler de transparence, alors que le Ministère de l'Industrie est quand même au tribunal à l'heure actuelle depuis deux ans et demi pour non-transparence.

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Ecoutez, les tribunaux sur les affaires qui nous occupent se sont prononcés ou sont sur le point de le faire, vous le savez très bien et nous nous rangerons,

comme c'est notre rôle aux uns et aux autres, aux décisions de justice. Je passe la parole à Madame VIALA pour nous présenter, au nom de l'IPSN, l'appréciation que nous lui avons demandée sur le périmètre en définitive et sur le contenu de ce plan de suivi de l'environnement qui a été mis en œuvre depuis quelques mois par l'ANDRA, donc le Bureau du CLIS a souhaité avoir un commentaire sur ce travail que Madame VIALA va nous présenter et sur lequel je souhaiterais ensuite que nous puissions discuter.

### **Madame VIALA**

Le travail de l'IPSN se limite à examiner les domaines dans lesquels l'IPSN a une compétence et ne couvre pas l'ensemble du sujet. Je ne répondrai donc probablement pas à toutes vos attentes. En particulier, je ne vous dirai rien des effets sonores, de la qualité de l'air ou de tous ces sujets-là. Nous avons examiné l'hydrobiologie et le comportement radiologique.

En ce qui concerne l'hydrobiologie, le cahier des charges de l'ANDRA est rappelé de façon synthétique sur le transparent que vous pouvez peut-être lire, et que je vais vous lire. L'ANDRA propose de suivre une station sur le plan de la qualité hydrobiologique, station qui est déjà suivie pour sa qualité physico-chimique et microbiologique. Cette station est la station de la fontaine de Ribeaucourt. Cela est tout à fait conforme à l'arrêté IOTA soumis à l'arrêté sur l'eau, tel qu'il a été prescrit à l'ANDRA. D'autre part l'ANDRA propose d'utiliser un protocole qui est le protocole IBGN, Indice Biologique Global Normalisé et procédera périodiquement à des échantillonnages en mai et en septembre.

Quels sont les commentaires de l'IPSN ? L'IPSN commence par noter que le cahier des charges est bien construit et que la méthodologie préconisée, l'IBGN, est une méthodologie validée et normalisée. Toutefois, son application est délicate dans le cas des sources. En effet, comme le décrit l'ANDRA, elle porte sur un certain nombre de prélèvements et elle vise à mesurer les peuplements d'invertébrés, des larves, des mollusques, des vers, etc., et d'en déduire une note. Et la norme indique que cette note doit être calculée à partir de mesures sur des stations isolées dans des cours d'eau qui soient pérennes et qui gardent un comportement à peu près équivalent tout au long de l'année, de façon à pouvoir

obtenir des résultats comparables d'une année sur l'autre. Dans le cas où on cherche à évaluer l'effet d'une perturbation potentielle, la norme IBGN recommande de disposer aussi d'une station située en amont, de façon à encadrer ce qui pourrait être à l'origine d'une influence. Alors l'IPSN recommande d'ajouter, si cela était possible, une station sur l'Orge, en amont de sa confluence avec la Bureau, c'est-à-dire une station qui soit en amont du site de l'ANDRA. Bien sûr, l'Orge n'est pas très pérenne à cet endroit-là, il existe du côté de SAUDRON une partie qui est pérenne, peut-être insuffisamment, enfin bon disons que c'est à regarder, c'est une recommandation. C'est la principale.

Ensuite, en ce qui concerne les protocoles opératoires, l'IPSN recommande de tenir compte des recommandations de débit établi (norme AFNOR) parce que le débit doit être stabilisé depuis une dizaine de jours pour que les résultats soient utilisables. Dans la mesure où l'Orge est une rivière qui est peu abondante, il est conseillé de tenir compte d'une certaine souplesse dans les périodes de prélèvements. Je ne sais pas si vous avez prévu d'avoir une possibilité de souplesse.

Ensuite en « nota », dans son cahier des charges, l'ANDRA indique la possibilité d'utiliser un autre indice que l'IBGN, qui est l'indice diatomique. C'est un indice qui n'est pas encore aujourd'hui normalisé et qui porte sur des algues brunes microscopiques et unicellulaires dont on regarde avec soin ce qu'on appelle la frustule. A partir de catalogues de formes et d'aspects on arrive à noter la qualité de l'eau, son pH, sa qualité biologique. L'ANDRA propose de réaliser éventuellement un indice diatomique ; ce pourrait être intéressant. Dans la mesure où le suivi de sources et de rivières non pérennes est délicat et donc où il faudra, malgré tout, un petit peu bricoler les normes en essayant de faire des familles d'espèces, tenter de mesurer l'indice diatomique est une idée intéressante de l'ANDRA. Et ça serait positif de pouvoir le comparer à l'indice IBGN et puis ensuite de retenir le meilleur indice des deux dans la mesure où l'un ou l'autre est plus informatif ou plus reproductible.

Et puis, dernier point de mon transparent, il y a le peuplement piscicole que les ingénieurs de l'IPSN proposent de suivre, mais je ne sais pas si l'Orge est une rivière de première catégorie ou non.

## **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

S'il y a des hérons il doit avoir des poissons non, sans être un grand spécialiste.

## **Madame VIALA**

Enfin à l'IPSN on n'a pas vu de paragraphe spécial sur le piscicole. Il y a beaucoup de choses sur les animaux terrestres et beaucoup sur les oiseaux, mais il n'y a rien sur les poissons.

Venons en au suivi radiologique. L'ANDRA propose de faire un état de référence radiologique comme il est écrit dans le titre, sur l'eau de pluie, sur les sols du site en amont et en aval du bassin versant et de prélever des bio-indicateurs, tout cela pour le milieu terrestre. Ensuite, en ce qui concerne les eaux superficielles, il est prévu des prélèvements aux trois sources du Cité et du Bindeuil qui sont très proches du site ANDRA et de la Fontaine Ribeaucourt, accompagnées de sédiments, et aussi un prélèvement de sédiments d'un étang qui est dans le voisinage du site mais qui n'est pas relié au site. En ce qui concerne l'eau souterraine, des prélèvements sont prévus dans les six forages de l'ANDRA, trois sont sur le site et trois sont hors-site et dans deux forages en eau potable qui sont très en aval du site. C'est un peu compliqué. C'est le récapitulatif de ce que propose l'ANDRA. Pour le sol, pour les eaux superficielles et souterraines, en somme pour l'ensemble des prélèvements, l'ANDRA se propose de mesurer la radioactivité naturelle et la radioactivité artificielle, à l'aide d'un spectre gamma, d'une mesure d'alpha total, d'une mesure de bêta total, d'une mesure de strontium 90, de potassium 40, de tritium et la mesure de la granulométrie des sédiments.

Alors le commentaire de l'IPSN, c'est que le cahier des charges est pertinent en termes de choix des prélèvements et des mesures et qu'il est plutôt redondant, en particulier en ce qui concerne les eaux souterraines qui finalement donneront des indications sur la même nappe phréatique. C'est surabondant. Mais si l'ANDRA le fait, ça n'est pas un problème. Ce qu'on devrait observer, ça nous a été dit à l'instant, ce sont les retombées de Tchernobyl, donc le césium. On devrait voir du

plutonium des tirs aériens et puis on devrait voir du côté de la radioactivité naturelle du radon, les chaînes uranium naturel, le potassium 40 et probablement du tritium.

Ensuite, qu'est-ce qu'on peut attendre des travaux sur site ? On peut s'attendre à ce que les travaux d'excavation qui vont bouger des terres et l'éventuel pompage dans des nappes phréatiques subprofondes du côté des calcaires du Barrois ou plus profondes, amènent des perturbations de ce niveau radioactif. C'est ce qu'on peut attendre des travaux du laboratoire. Dans ce cas-là, comme tout à l'heure pour le suivi hydrobiologique, l'IPSN souligne qu'il est plus favorable d'avoir des références sur des stations amont et aval pour être en mesure de déceler les faits éventuellement perturbateurs qui pourraient par exemple être liés à des exhalaisons de radon en remuant la terre du site ou à des variations des niveaux de tritium, atténuation par l'eau des nappes profondes. En gros, l'ANDRA propose, si j'ai bien compris, des stations amont-aval, sauf peut-être pour l'eau souterraine hors site. En gros, il y aurait donc une possibilité de disposer de mesures encadrant le laboratoire.

Ensuite, quels commentaires concernent les protocoles expérimentaux. Ces protocoles sont à définir avec beaucoup de soin parce qu'ils influencent très fortement la sensibilité des mesures et, en particulier, quand on fait des mesures globales comme le bêta global ou l'alpha global, il faut savoir qu'il y a des variations assez fortes des résultats des mesures. Les méthodes préparatives sont complexes, il faut faire des couches très minces et auto-atténuées en fonction des types de matrices. Comme la terre est plus ou moins homogène, avec présence de petites impuretés, on obtient des résultats qui peuvent varier jusqu'à 100 %. Donc il faut être très précautionneux sur les protocoles et il faut aussi savoir qu'il y a des méthodes qui donnent par nature des résultats très dispersés et qu'il faut donc leur accorder une attention, je dirai, en relation avec leur capacité de mesure.

On m'avait posé la question : « faut-il faire un suivi radiologique ? ». Pour assurer un éventuel suivi, on pourrait l'imaginer une fois par an et à ce moment-là, la méthode qui serait sans doute la plus intéressante serait la spectrométrie gamma à bas niveau sur un bio-indicateur bien choisi. Ce n'est probablement pas la peine de faire un suivi lourd sur tous les échantillons de l'état de référence parce que les

travaux de laboratoire vont seulement remuer les sols et les eaux, donc il y aura des variations faibles. Probablement que la meilleure méthode, ce serait la spectro-gamma bas niveau peut-être complétée par les mesures de tritium dans l'eau et de tritium organique. Il faudrait faire les mesures sur les stations amont-aval, eau potable, forages, sources. Enfin j'ai rajouté un petit paragraphe de commentaires sur la mesure alpha total qui est une méthode longue, semi-quantitative et peu reproductible et dont il faut se méfier. La mesure du bêta total est sans intérêt mais n'est pas gênante.

Un dernier tout petit commentaire, je ne savais pas que c'était le cœur de vos débats, j'avais mis une remarque qui indique que dans le cas d'utilisation de sources scellées ou de traceurs radioactifs, l'arrêté ICPE du 25 mars 1998 impose un certain nombre de mesures particulières qui sont des suivis de débit de doses, des suivis de contamination locale ; il y a aussi la tenue de registre et de cahier ; enfin il y a d'autres prescriptions. Evidemment, si l'ANDRA utilisait des sources scellées, ce que je crois être le cas, il faudrait bien sûr être conforme à cet arrêté.

Et dernière remarque, c'est un plan qui est très riche et qui prévoit beaucoup de données. Donc il y a une recommandation, c'est d'en faire une synthèse régulière et de ne pas omettre de le modifier en fonction des résultats, en abandonnant des méthodes sans intérêt, en ajoutant des suivis pour des points qui vous soucient plus particulièrement. Il faut utiliser le retour d'expérience pour optimiser ce plan. Il est améliorable et l'avis que l'IPSN vient de donner est un avis relatif aux documents dont il disposait.

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Mais est-ce que vous estimez sur ce dernier point que dans le bilan annuel qui sera fait par l'ANDRA de son activité et notamment son plan de suivi au CLIS, cette synthèse pourra s'adapter éventuellement ou le compléter.

### **Madame VIALA**

Je pense que c'est à l'ANDRA de proposer, je ne sais pas quels sont les rythmes de vos rendez-vous avec l'ANDRA, mais je pense que c'est à l'ANDRA, quand elle

aura réalisé l'ensemble des mesures, d'en faire la synthèse. A ce moment-là, il faut qu'elle pose la question, en quoi ça va bien, en quoi ça ne va pas bien et pourquoi, et qu'est-ce qu'il faut faire en plus, et en moins, et puis vous l'expliquer pour que vous puissiez intervenir en disant : on veut quand même continuer, pour des raisons qui vous sont propres, ou bien on est d'accord.

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

On est sur un rythme, en dehors du suivi au fil de l'eau, de synthèse annuelle actuellement. Quelles sont les questions d'abord sur les commentaires de l'IPSN sur la partie hydrologique où il est proposé un point supplémentaire, si possible une station amont de la confluence avec la Bureau pour avoir à la fois une station amont et pas seulement une station aval et de compléter avec des mesures piscicoles, s'il y a lieu, et enfin cette méthode d'indice diatonique qui viendrait compléter ou permettrait de comparer l'indice IBGN qui avait été retenu par l'ANDRA.

### **Monsieur RENARD**

Une information ou une question, à propos de la source de la Fontaine à RIBEAUCOURT ; j'ai 63 ans, je n'ai jamais entendu dire qu'elle ait lâché. Autant le cours de l'Orge est tout à fait fantaisiste, par contre la source, là où vous allez faire les prélèvements qui est maintenant entourée, ça aurait dû être fait depuis longtemps d'ailleurs, n'a jamais lâché, même pendant les étés les plus secs. Par contre, je pense qu'il serait intéressant, si c'était possible, d'en effectuer une mesure de débit.

Et puis une question à Madame VIALA. Vous avez parlé de la dispersion des résultats en matière d'analyses radiologiques suivant les précautions que l'on prend dans le respect des protocoles de prélèvements, est-ce que cette réserve que vous émettez ne concerne que les mesures qui sont du niveau du bruit de fond ou est-ce qu'en cas d'une contamination un peu forte, on pourrait aussi avoir une dispersion de résultats ?

### **Madame VIALA**

Alors en ce qui concerne l'analyse radiologique, si vous voulez, on distingue des mesures qui sont des mesures d'alerte et des mesures qui sont des mesures d'examen. Certaines mesures utilisées comme mesures d'alerte donnent des résultats dispersés et ça peut être le cas de celle dont je parlais, de la mesure alpha. L'alpha, une feuille de papier arrête un rayonnement alpha. Donc quand vous avez un rayonnement alpha, pour le mesurer, il faut être sûr de l'avoir étalé sur une surface parfaite, homogène, et donc que l'atténuation du rayonnement soit toujours le même d'un échantillon à l'autre. Si vous avez à un moment donné une grande quantité d'alpha qui apparaît dans votre environnement, l'alerte fonctionnera, c'est-à-dire que vous verrez un facteur 10 sur la mesure. A ce moment-là, il faut faire des mesures d'examen avec méthodes préparatives, séparatives, pour isoler chimiquement les radioéléments et ensuite les doser un par un. Donc si vous voulez, la mesure dont j'ai parlé, la mesure alpha est intéressante en terme d'alerte, mais pas pour des fluctuations faibles.

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Sur la source, on me confirme donc que les mesures sont bien faites et elles sont disponibles. Sur l'aspect hydrologique, peut-être pour conclure ce premier point, est-ce que vous avez d'autres questions ? Est-ce que Monsieur RENARD, puisque vous connaissez les lieux ou Monsieur le Maire de BURE, vous pensez que la proposition en ce sens de compléter l'étude hydrologique par un point de mesure supplémentaire en amont est a priori recevable ou est-ce que vous avez un avis différent sur ce point ? Le maire de SAUDRON est là ? Est-ce que vous pouvez donner votre avis sur ce sujet, Monsieur le Maire ?

### **Monsieur FRANCOIS, Maire de SAUDRON**

Ca dépend parce que le ruisseau en bas de SAUDRON, il n'y a plus d'eau l'été. Alors si c'est pour faire une station là où il n'y a pas d'eau ce n'est pas la peine.

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

S'il n'y a pas d'eau, c'est vrai que c'est un petit peu difficile de faire des mesures.

### **Madame VIALA**

Je croyais que c'était pérenne par là-bas.

### **Monsieur ALLEMEERSCH**

L'Orge prend sa source finalement dans ma Commune à CIRFONTAINES EN ORNOIS et elle vient à SAUDRON, effectivement. Alors en période de sécheresse, il n'y a plus d'eau et je me demande quelle étude on pourra faire vraiment si on veut faire du bon travail. En plus j'ajouterai que le maire de SAUDRON est ennuyé parce que l'Orge est classée première catégorie. Vous savez qu'une rivière première catégorie, on doit y trouver de la truite dedans. Moi j'ai 54 ans, je n'ai jamais vu une truite, je ne pense pas que quand le maire de SAUDRON était gamin, il a pris des truites à la main dans son village, donc il n'y a pas de truites, il n'y a pas de poisson et c'est anormal qu'une rivière soit classée en première catégorie alors que je n'ai jamais vu de truite dedans. C'est complètement scandaleux de voir une telle chose parce que ça engendre de sévères problèmes.

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

C'est plutôt sur la Haute-Marne que le classement a été fait, sans vouloir botter en touche. Mais je pense que ça doit être la même sur toute la longueur, non ? Dans la Meuse, elle est en deuxième, et elle est en première dans la Haute-Marne. Je pense que le message est enregistré de regarder avec la D.D.A. notamment pour essayer d'harmoniser les classements d'un côté et de l'autre, ce serait plus logique.

### **Monsieur FRANVILLE**

Alors je reviens toujours à mon compte rendu de CDH, l'hydrogéologue agréé avait prévu un suivi analytique sur les sources de RUPT AUX NONAINS ou de FAINS et Monsieur ALLEMEERSCH vient d'expliquer pourquoi. Si la Bureau et après l'Orge

ne sont pas pérennes, c'est parce qu'il y a bien sûr des pertes. L'Orge disparaît deux fois, une fois juste après BURE, et une fois à hauteur de COUVERTPUIIS. Donc il serait bon qu'on fasse aussi des mesures plus en aval et je répète que c'était prévu par l'hydrogéologue agréé. Monsieur ALLEMEERSCH vient de vous expliquer que pendant toute une période, peut-être neuf mois sur douze, à certains endroits de l'Orge, on n'avait plus d'eau, mais cette eau est passée quelque part. Nous sommes, n'oubliez pas, en milieu karstique et cette eau est passée quelque part et donc elle passe même en dessous, aussi incroyable que ça paraisse, de la Saulx pour aller dans l'Ornain d'où la localisation des points proposés par l'hydrogéologue.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Mais est-ce que ces pertes se retrouvent effectivement à FAINS, ou à RUPT EN NONAINS ?

**Monsieur FRANVILLE**

Oui je pourrais vous montrer une carte géologique.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Eh bien si c'est le cas effectivement il n'y a peut-être pas d'inconvénients majeurs à rajouter ces mesures, c'est un problème de coût et un problème de fréquence peut-être, est-il possible de le faire avec un intervalle un tout petit peu moins fréquent de façon à avoir cet élément complémentaire tous les dix-huit mois ou tous les deux ans, je pense que c'est tout à fait envisageable, ça peut relever précisément d'une proposition du CLIS d'aller au-delà des mesures réglementaires sur ces points en aval qui, notamment, permettraient de traiter cet aspect source amont par le biais des pertes. Donc moi je pense que c'est une proposition que vous pouvez formuler et qu'éventuellement le CLIS peut reprendre. L'affaire diatonique/IBGN, je n'ai pas bien compris ce que ça veut dire, mais ça ne vous paraît pas important ?

### **Madame VIALA**

Non, simplement ce qui est intéressant, c'est que l'ANDRA l'ait proposée d'elle-même parce que, si vous voulez, dans la mesure où il y a une certaine fragilité dans les mesures, non pas celles de la Fontaine Ribeaucourt qui est un endroit où la rivière est pérenne, mais les autres, avoir des points de comparaison grâce à une autre méthode peut permettre d'enrichir la réflexion.

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Très bien. Sur le radiologique est-ce que vous souhaitez apporter d'autres commentaires ? Ce que recommande l'IPSN, va dans le sens de la remarque faite tout à l'heure, qui est de dire : il serait bon que l'on puisse peut-être faire un suivi de l'état radiologique, vous parlez d'un rythme annuel, on avait parlé de dix-huit mois dans la réunion du Bureau à ce sujet, et notamment en le faisant sur des stations amont et aval d'ailleurs du site, donc s'il n'y a pas d'autres questions, je propose que ces deux points puissent peut-être faire l'objet d'une proposition du CLIS. Monsieur FRANVILLE et puis on va conclure.

### **Monsieur FRANVILLE**

Simplement je constate que ce qu'a dit Madame VIALA confirme ce que j'exposais, d'une part, son document est bien titré "*Etat de référence radiologique*" et, d'autre part, elle a bien mis *pour assurer un éventuel suivi*. Question plus technique : pour assurer cet éventuel suivi, elle parle de mesure du tritium si j'ai bien compris. Or, les expériences radioactives, enfin de migration de la radioactivité, feront appel à quantité d'autres radioéléments, du tritium certes, mais d'autres aussi, qu'on ne connaît pas puisque l'ANDRA refuse de les donner, mais j'ai ici un certain nombre d'indications, par exemple césium 135 qui est un isotope du césium 137 dont vous parlez, qui reste de Tchernobyl parce que dans les déchets radioactifs, il y aura du césium 137. On utilisera du césium 137 pour étudier la migration du césium 135. On utilisera de l'iode 131 pour étudier la migration de l'iode 129. On utilisera sans doute du neptunium 237 puisque le neptunium est dans la filière radioactive, issu

de l'américium qui est lui-même issu d'un isotope particulier du plutonium. Donc, compte tenu de tout cela, pensez-vous qu'avec de simples relevés de tritium on puisse voir si les injections de radioéléments dans l'argile n'ont pas contaminé les eaux d'une manière ou d'une autre ?

### **Madame VIALA**

La réponse est que le tritium se suit séparément parce que c'est un émetteur bêta. Ce qu'il faut lire au-dessus, c'est l'utilisation de la spectrométrie gamma. Le rayonnement gamma est un rayonnement dur qui traverse assez facilement la matière et la plupart des radioéléments que vous avez cités, le césium 137, l'iode 131 sont des émetteurs gamma. C'est en général le gamma qui est utilisé dans l'industrie avec des sources de cobalt 60 pour faire des suivis de soudure et des mesures de densité. Donc les sources, si ce sont des sources pour mesurer la densité de l'argile ou des choses de ce genre, ce seront des émetteurs gamma. Si ce sont des suivis de cheminement, à ce moment là, ça va être des traceurs radioactifs, ces traceurs, je pense que ce seront des corps faciles à mesurer donc, à mon avis, l'ANDRA prendra plutôt des émetteurs gamma que des émetteurs bêtas qui sont très difficiles à mesurer. Mais franchement à mon avis, utilisez surtout une spectro-gamma, ça vous permet de voir à peu près tout, et bien.

### **Monsieur LHUILLIER, Conseiller Général**

Oui simplement l'expression d'une petite réflexion. Je ne suis pas expert, je ne vais pas vous noyer sous une montagne de chiffres, de données, de réflexions techniques. Simplement, ce soir je viens quand même d'apprendre quelque chose, pourtant je suis un élu pas insensible au sujet qui un minimum se sent concerné, un minimum s'informe, et je viens effectivement de lire, sur le document qui nous a été remis et commenté, *utilisation et entreposage temporaire de sources radioactives pour les mesures scientifiques*. J'avais cru comprendre, mais sans doute ai-je mal compris et sans doute ne suis-je pas allé m'informer suffisamment, qu'il n'y aurait pas de sources radioactives au fond du laboratoire. Je l'apprends ce soir et par rapport aux différents échanges auxquels on a pu

assister dans cette enceinte, je me félicite que des femmes et des hommes utilisent leur temps, que des bénévoles utilisent leurs compétences pour pousser des experts dans leur retranchement et qu'on fasse quelques pas sur le terrain de la transparence et du débat démocratique.

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Monsieur le Conseiller Général, nous partageons complètement cette façon de voir. Je dois dire tout de même que la loi elle-même, dans son article 11, prévoyait que des sources radioactives pouvaient être temporairement utilisées dans ces laboratoires en vue de l'expérimentation. Donc ce n'est pas un élément nouveau. Il est possible que l'information n'ait pas été suffisamment donnée et répétée, j'en prends ma part de responsabilité puisque les ILCI auraient pu sur ce point être encore plus complets, mais il n'y a rien de nouveau dans ce que nous évoquons, simplement nous rentrons maintenant beaucoup plus dans le contenu de ce laboratoire, du contrôle de l'environnement et effectivement, de ce fait, nous maîtrisons mieux des éléments, c'est aussi le rôle du CLIS que de nous permettre d'améliorer notre connaissance du suivi. Sur le plan du suivi de l'environnement, je conclus, si vous le voulez bien, en faisant donc une double proposition au nom du CLIS que je sou mets à votre décision, qui serait d'abord, en remerciant Madame VIALA de son intervention, de constater que l'IPSN, globalement, valide le plan de suivi de l'environnement qui nous a été présenté et de proposer au CLIS une double extension par rapport au dispositif actuellement mis en œuvre en matière de suivi de l'environnement, une première qui consisterait à retenir deux points de mesures hydrologiques supplémentaires sur des forages, ceux de FAINS et de RUPT AUX NONAINS avec un rythme peut-être moins fréquent que sur les autres points de mesure, dans la mesure où là, ça serait plus à titre de contrôle et de sécurité et, deuxièmement, en matière de mesures radiologiques, ne pas se contenter de l'état de référence initial, mais de faire un suivi de mesures radiologiques qui pourrait intervenir peut-être annuellement ou tous les dix-huit mois et par la méthode spectro-gamma qui me semblait correspondre, en tout cas, à une méthode suffisamment générale pour répondre aux exigences de ce suivi radiologique et de l'ensemble des effets de nature radiologique sur le site et

à l'extérieur du site. Est-ce que le CLIS retient cette double demande qui va au-delà donc des obligations légales, au-delà des engagements d'ores et déjà pris par l'ANDRA et qui, me semble-t-il, permettrait d'apporter une information plus complète dans le temps sur l'impact en matière d'environnement de ce laboratoire ? Est-ce qu'il y a sur cette proposition un accord du CLIS, est-ce que c'est comme cela que je peux résumer nos débats ? Pas d'objection. Je note un avis favorable.

Alors maintenant on va mettre aux voix la motion de Monsieur FRANVILLE et puis je propose qu'on en passe très brièvement aux questions diverses.

### **Monsieur FRANVILLE**

Je signale que cette motion est très lissée, c'est-à-dire que je ne prends absolument pas partie sur le fait qu'il aurait fallu ceci, il aurait fallu cela. Simplement je souligne certaines contradictions qui ont été évoquées ici. Je demande que les Ministres veuillent bien lever ces contradictions. Alors voici ce que ça donne :

*Conscient que l'on ne peut, à propos des sources radioactives utilisées à des fins expérimentales dans le laboratoire, dire, comme le fait l'ANDRA que les informations ne sont pas "disponibles" et en même temps donner par exemple sur ces sources des indications chiffrées pour en obtenir récépissé au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, ou encore soutenir, toujours en même temps, qu'aucun suivi radiologique des eaux n'est nécessaire par rapport aux expérimentations prévues, le CLIS demande que les Ministres de tutelle concernés lui signifient par quels moyens ils entendent obliger l'ANDRA à prendre toutes les mesures susceptibles de lever ces contradictions, ce qui suppose déjà que soient donnés au CLIS tous les éclaircissements nécessaires à ce comité pour qu'il puisse exercer sa double mission d'information et de suivi.*

On est tout à fait à la fois dans l'ordre du jour et disons dans la mission de notre Assemblée.

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Oui, sauf que tout de même ce qu'on vient de décider rend un tout petit peu obsolète votre proposition. Cela dit, mettons-la aux voix. Qui est pour voter cette motion ? Onze ; abstentions ? Deux ; vote contre ? Dix-huit. Donc je considère que cette motion n'est pas retenue mais qu'en vérité elle est largement traitée en dehors de ses aspects politiques par les choix que nous venons de retenir.

### **Monsieur Claude KAISER pour Meuse Nature Environnement**

J'ai une information et une question. L'information : vous savez tous que l'Allemagne vient de décider de sortir du nucléaire. Par contre, ce que peut-être certains d'entre vous n'ont pas vu, c'est que dans le même temps, le Gouvernement allemand, en concertation avec les industriels, a décidé aussi de stopper toute velléité dans le sens du stockage souterrain, temporairement certes, en attendant d'en savoir plus, c'est-à-dire en attendant de connaître le résultat des laboratoires d'études méthodologiques, tels que MOL en Belgique, MONT TERRI en Suisse ou TOURNEMIRE dans le Larzac et même dans le Granite, c'est-à-dire que c'est un petit peu ce que préconisent les opposants au projet. Je vous rappelle que le laboratoire de BURE est un laboratoire de recherche appliquée, c'est différent. C'était l'information. Et la question s'adresse à Monsieur le Préfet. Monsieur le Préfet, j'ai pu constater avec plaisir que vous étiez loin d'être un adepte de la langue de bois, donc j'espère que votre réponse confirmera cette impression. Plusieurs journaux se sont fait l'écho de l'information suivante : il semblerait que la mission granite chargée de rechercher un second site dans l'ouest et dans le Massif Central ait fait l'objet d'une mise en sommeil par le Gouvernement. Alors il n'y a aucune information officielle à ce sujet, certes, mais peut-être que vous avez des éléments à nous apporter et quelle est votre appréciation, si c'est vrai, si cette mission est gelée, est-ce que cela ne remet pas en cause les recherches qui se font à BURE, alors qu'on devait avoir des termes de comparaison à un horizon plus lointain ?

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Je vous donne un élément de réponse mais je souhaiterais qu'éventuellement ceux qui auraient d'autres informations le complète, l'élément de réponse qui a été publié dans la presse et notamment dans certains journaux nationaux du soir, c'est que la mission granite confiée à Monsieur MINGASSON et à deux autres inspecteurs que nous avons reçus ici, vous vous en souvenez, cette mission granite a suspendu ses déplacements sur le terrain, dans les départements, et la concertation pour la sélection d'un autre site, conformément aux engagements qui avaient été pris dans ce domaine, notamment lors des comités interministériels de la fin de l'année 1998, sera poursuivie par le Gouvernement. Donc voilà la position qui m'a été confirmée sur ce point. La mission, effectivement, a suspendu ses visites sur le terrain compte tenu des difficultés qu'elle a rencontrées, mais va formuler son rapport au Gouvernement qui, ensuite, entend bien poursuivre la concertation par des méthodes qu'il fera connaître le moment venu.

#### **Monsieur Claude KAISER pour Meuse Nature Environnement**

L'information du Monde selon laquelle cette mission de concertation serait remise après les élections est donc mensongère ?

#### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Ecoutez, je ne peux pas la qualifier aussi sévèrement, mais en tout cas la position qui m'a été confirmée par les autorités ministérielles que j'ai interrogées évidemment à ce sujet, c'est que la concertation sera poursuivie dès que les Ministres auront reçu le rapport de la mission, rapport qui doit être fourni d'ici la mi-juillet, et ensuite le calendrier et les modalités de la concertation seront arrêtés et communiqués par le Gouvernement.

Donc à la date d'aujourd'hui on ne peut guère en dire plus. Est-ce quelqu'un a d'autres informations sur le sujet ? Monsieur le Député, vous souhaiteriez peut-être dire un mot ?

#### **Monsieur François DOSE, Député**

Non, comme Monsieur KAISER disait que vous n'aviez pas la langue de bois, vous ne l'avez pas eue. Les consultations continuent autour de cette mission, à tel point d'ailleurs qu'il est des personnes qui vont venir en Meuse pour prendre le pouls d'un certain nombre de réactions et ces personnes-là représentent un territoire concerné, donc la mission continue. En juillet, on devrait avoir le rapport, ensuite on saura s'il y a un choix immédiat. Moi, j'attends. Il est évident que je ne permettrai pas, mais je l'ai déjà dit, vous ne serez pas surpris, que le Parlement soit saisi s'il n'y avait qu'un laboratoire. J'ai pris déjà mes dispositions pour cela, vous le saurez bientôt.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Merci beaucoup Monsieur le Député. Une question au fond de la salle, une ultime question ici et ensuite je propose qu'on termine.

**Monsieur GERVAISE**

Une question courte aussi, vous parlez tout le temps de radioactivité naturelle et jamais aucun scientifique n'a été capable de me dire comment et quand on l'avait mesurée. Et la différence entre la radioactivité naturelle et artificielle, c'est à peu près du même genre parce qu'avant l'ère atomique il n'y avait pas eu beaucoup de mesures de radioactivité.

La deuxième question, elle rejoint un peu ce qu'avait dit tout à l'heure Monsieur LHUILLIER, moi j'ai entendu dans beaucoup de réunions ici votre prédécesseur, Monsieur le Préfet, dire qu'il n'y aurait pas de sources radioactives dans le laboratoire. Et la dernière chose, c'est une question qu'on m'a demandé de poser, c'est : pourquoi on ne cherche pas à faire un labo dans le granit dans les Vosges puisqu'il y a des parlementaires qui sont bien placés pour obtenir un laboratoire, puisque les laboratoires, vous le savez très bien, ce n'est jamais dangereux ?

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Sur la deuxième question, je le redis parce que c'est une évidence, Monsieur GREGOIRE n'a pas pu dire ce qui est le contraire de la loi puisque j'ai relu l'article tout à l'heure, il a dit et je le dis également : il n'y aura pas d'entreposage de déchets ou de stockage de déchets radioactifs dans le laboratoire. En revanche, il peut y avoir utilisation de source radioactive, la distinction est d'importance. Donc je crois qu'il y a eu peut-être une confusion sur le terme, mais certainement pas sur la notion de source radioactive qui, à aucun moment, n'a été dissimulée à quiconque puisqu'elle a, au contraire, été évoquée.

### **Monsieur DUMEZ, Président du Conseil Général**

Je peux témoigner avoir entendu Monsieur le Préfet GREGOIRE dire à plusieurs reprises que les sources radioactives utilisées dans le laboratoire seraient au plus égales à ce qu'on trouve dans la majorité des hôpitaux, ça je l'ai entendu souvent.

### **Monsieur le Professeur André PENTENERO**

Je voulais d'abord vous dire que la radioactivité naturelle, c'est très facile de vous dire en quoi ça consiste, je ne le ferai pas ici, ça serait trop long, mais vous représentez et chacun d'entre nous ici représente 6 à 8 000 becquerels.

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Tout rassemblement de plus de dix personnes doit faire l'objet d'une autorisation désormais, c'est une source radioactive au minimum.

### **Monsieur le Professeur André PENTENERO**

Deuxième point concernant justement les sources radioactives dans les laboratoires, je dois dire que n'importe quel scientifique impliqué dans la recherche aurait été totalement étonné de certains aspects de la discussion de tout à l'heure. L'emploi de source radioactive fait partie de la vie, pas en permanence mais presque, de la plupart des laboratoires de recherche et le fait

que ce ne soit pas tous, c'est simplement pour des raisons de besoins, de nécessités. Mais imaginer qu'un laboratoire n'utilise pas de source radioactive, c'est aussi imaginer qu'un autre laboratoire n'utilise pas de microscope ou qu'un astronome n'utilise que des télescopes et pas des lunettes. Donc l'emploi de sources radioactives fait partie intrinsèquement du fonctionnement de tout laboratoire notamment de recherche, et je suis prêt à parier que dans BAR LE DUC, et notamment à l'hôpital bien entendu, les sources radioactives présentes se comptent plusieurs fois sur les doigts de plusieurs mains et elles ne sont pas naturelles bien sûr et heureusement qu'elles ne sont pas naturelles parce qu'elles seraient beaucoup plus dangereuses si elles étaient naturelles. J'insiste là dessus, nous ne devons pas considérer que l'emploi de sources radioactives est quelque chose de caché, c'est quelque chose qui fait partie de la vie des laboratoires.

### **Monsieur CAS**

Voilà très rapidement une proposition, tout d'abord une petite réflexion suite à l'intervention qu'on vient d'avoir et une proposition pour l'information du CLIS. La première, Monsieur, on peut être d'accord avec vous sur un certain point mais pas sur tous. La radioactivité, ce n'est pas banale, vous tentez de dire que c'est complètement banal, il ne faut pas que ce soit banal, c'est dangereux, même la radioactivité naturelle. Il faut quand même faire très attention à ça, ce n'est pas lisse. Par ailleurs il s'agit ici non pas d'un laboratoire médical, mais d'un laboratoire de recherches appliquées, on va chercher si on peut enfouir ici dans de bonnes conditions. Ca nous ne le souhaitons pas, donc ce n'est pas banal, il ne faut pas banaliser la radioactivité, c'est dangereux. C'est ce que vous faites en disant ça parce que vous dites qu'on la rencontre à tous les coins de rues, c'est vrai, mais pour autant il ne faut pas le banaliser, il faut y faire attention.

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

C'est le rappel de faits que faisait simplement le Professeur PENTENERO. Je ne crois pas qu'il cherchait à la banaliser davantage. Votre question Monsieur CAS, votre proposition.

### **Monsieur CAS**

Ma question simplement, je reprendrai un peu ce que disait tout à l'heure Monsieur KAISER, à savoir suite aux informations récentes sur la suspension de la mission granite et notamment à quelques déclarations d'élus qui ne souhaitaient pas voir s'implanter de laboratoires chez eux, est-ce qu'il ne serait pas possible que le CLIS demande tout à fait officiellement une audition à cet élu en particulier, je pense à un en particulier, je vous donnerai son nom tout à l'heure, qu'il vienne nous expliquer pourquoi en sa qualité d'élu local là-bas, il considère que les propositions qui sont faites par la mission granite sont dommageables pour son secteur (ce sont les mêmes propositions qu'on a eues ici), ne le sont pas ici. J'aimerais bien qu'on puisse avoir un éclaircissement d'un élu de poids qui est Monsieur François HOLLANDE, qui dit que le laboratoire dans le granite, il n'en veut pas chez lui mais que ça peut être bien par contre en Meuse puisqu'apparemment il ne fait rien pour que ce soit empêché ici. Donc ça me semble très intéressant et c'est une question sérieuse, je vois sourire Monsieur le Préfet, mais il est peut-être intéressant pour les élus qui sont autour de la table ici, qu'ils aient un éclaircissement de Monsieur François HOLLANDE, qu'il vienne expliquer sa position parce que c'est intéressant de savoir pourquoi ce n'est pas favorable à son département ou à son lieu de résidence là-bas et pourquoi ça l'est chez nous.

### **Monsieur François DOSE, Député**

Monsieur le Préfet je veux simplement dire que je souhaite que cette question soit au compte rendu de la réunion car je la trouve judicieuse.

### **Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Bien, mais je propose que nous la mettions surtout en discussion, c'est-à-dire qu'après tout cette proposition est faite, le CLIS peut toujours inviter Monsieur le Député HOLLANDE, il viendra ou il ne viendra pas, mais c'est un élu parmi d'autres sur ce sujet. Est-ce que vous souhaitez d'abord que nous mettions aux voix la proposition de Monsieur CAS sur ce point et si c'est le cas est-ce qu'il y a des voix favorables d'abord à cette proposition ? Ecoutez, j'enregistre une quasi-unanimité. Des abstentions ou des oppositions ? Il semble que peut-être les fonctionnaires pourraient s'abstenir sur ce sujet mais ils ne feront pas la majorité, loin de là. Donc je crois qu'on peut enregistrer une demande très majoritaire du CLIS pour cette venue. Elle sera transmise par les voies les plus officielles et je pense que Monsieur le Député en formera une.

### **Monsieur FRANVILLE**

Pour les sources radioactives, il est évident qu'on en trouve beaucoup et qu'elles sont parfois très utiles. Elles sont en particulier très utile dans le milieu hospitalier. Mais attention, quand l'ANDRA compare ses sources à des sources hospitalières, ça ne signifie nullement que ces sources aient une radioactivité négligeable. Je vous donnerai un seul exemple : pour une source comme l'iode 131 en milieu hospitalier, on utilise des sources de 2 000 à 17 000 méga becquerels ou si vous voulez 2 à 17 giga becquerels. L'ANDRA, quand elle parle de cette source, parle d'activité de 10 à 100 méga becquerels, une différence d'ordre de grandeur qui pose des questions.

Et puis, puisque c'est un scientifique qui a parlé, je vais lui faire répondre par des scientifiques et Monsieur DUMEZ qui a mandaté avec le Conseil Général un groupe de scientifiques lorrains sur cette affaire, pourra confirmer ce que je dis. Voici ce que disent ces scientifiques : *S'agissant du laboratoire lui-même, nous n'avons pas noté de problème d'impact environnemental spécifique, les impacts et leur traitement étant similaires à ceux communs à des exploitations industrielles en sous-sol.*

Petite remarque, ça c'est pour les sources en particulier scellées, contrôle de soudure, mais ce n'est pas celles-là qui nous intéressent. Je continue et c'est en italique : *Une réserve importante doit cependant être faite concernant le mode de*

*traitement des effluents gazeux ou liquides qui n'est pas détaillé. Ces traitements devront être effectués en relation avec les expérimentations faites en surface et en profondeur dans le laboratoire mais de telles expérimentations sont pour l'instant peu décrites. A ce stade, ce sont toujours les scientifiques qui parlent, il est difficile de préjuger de la sécurité de ces expériences et de leur impact sur la biosphère, donc sur la population. Le traitement des effluents devra prendre en compte la toxicité chimique et éventuellement radioactive en cas d'utilisation de radio-nucléide et vous savez maintenant que le "en cas de" est superfétatoire. Alors si vous voulez, on vous donnera la liste de ces scientifiques qui ont dit cela, qui parlent d'impact sur la biosphère et la population possible, et vous irez les voir pour essayer de lever les contradictions entre vous.*

### **Monsieur DUMEZ, Président du Conseil Général**

Personnellement, entre ce que j'ai entendu du Professeur à l'instant et le rapport que nous ont fourni notre comité de scientifiques, je ne vois pas de différences fondamentales. En revanche, je vois toute la prudence de nos scientifiques et c'est pourquoi je leur fais une très grande confiance. Et d'ailleurs, quand le Conseil Général a souhaité créer ce comité de scientifiques lorrains, nous partions du principe et nous sommes toujours convaincus de la même chose, que la confiance n'exclut pas le contrôle et quelle que soit la confiance que nous avons dans les scientifiques officiels de l'ANDRA et de l'Etat, nous souhaitons avoir une approche qui nous soit propre et nous permette de dire : oui le labo se passe dans les conditions prévues par les textes, le labo se fait tout à fait normalement, vous autres politiques qui n'avez pas la compétence scientifique, vous pouvez y aller. C'est ça que j'attends des scientifiques lorrains, ça me paraît pragmatique, ça me paraît tout à fait normal et je n'attends pas des scientifiques qu'ils nous disent béatement : le labo est une belle chose, il n'y a aucun risque, vous pouvez y aller, il n'y a aucune précaution à prendre. Merci qu'ils nous aient mis en alerte pour la suite des événements et nous restons, bien entendu, aux contacts de ces scientifiques qui seront réactivés dès qu'officiellement le laboratoire prendra place. Le Conseil Général s'est engagé dans cette voie, et il reste persuadé que les scientifiques sont de très bonne qualité. Mais personnellement je reste convaincu

que l'absence de recherche est bien plus risquée que le laboratoire que nous sommes en train de mettre en place.

**Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse**

Merci aux uns et aux autres de ces éléments de conclusion. Je remercie les membres du CLIS de leur vigilance constante sur tous ces sujets.